

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion de Transat A.T. inc., ainsi que toute l'information contenue dans le rapport financier, sont la responsabilité de la direction et ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières. La responsabilité de la direction à ces égards comprend la sélection de principes comptables appropriés ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les IFRS et avec les exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières, et adéquats dans les circonstances. L'information financière présentée dans le rapport de gestion et ailleurs dans ce rapport annuel est conforme à celle des états financiers consolidés.

La Société et ses filiales se sont dotées de systèmes comptables et de contrôles internes conçus afin de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte ou une utilisation non autorisée et qu'on puisse ainsi se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion.

Le conseil d'administration assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière présentée dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion, principalement par l'entremise de son comité d'audit. Le comité d'audit, nommé par le conseil d'administration et dont tous les membres sont des administrateurs indépendants possédant des compétences financières, révisé les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit étudie également de façon suivie les résultats des audits effectués par les auditeurs externes, les conventions et méthodes comptables ainsi que les systèmes de contrôle interne de la Société. Les présents états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L., et le rapport qu'ils ont dressé sur les états financiers consolidés figure à la page suivante.

Le président du conseil,
président et chef de la direction



Jean-Marc Eustache

Le vice-président, finances et administration
et chef de la direction financière



Denis Pétrin

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Transat A.T. inc.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Transat A.T. inc.** et de ses filiales [le « groupe »], qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 octobre 2019 et 2018, et les états consolidés des résultats, du résultat global, de la variation des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 octobre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »].

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sylvain Boucher.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada

Le 11 décembre 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A113209

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 octobre

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2019 \$	2018 Retraité [note 4] \$
ACTIFS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		564 844	593 654
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	7	301 547	287 735
Clients et autres débiteurs	8	137 449	139 979
Impôts sur le résultat à recevoir		1 423	11 405
Stocks		15 847	14 464
Charges payées d'avance		83 822	68 890
Instruments financiers dérivés	9	4 870	20 413
Partie courante des dépôts	10	17 765	20 250
Actifs courants		1 127 567	1 156 790
Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	7	51 224	51 184
Dépôts	10	41 226	41 742
Impôts sur le résultat à recevoir	22	15 100	15 100
Actifs d'impôt différé	22	27 209	14 954
Immobilisations corporelles	11	235 161	201 478
Immobilisations incorporelles	12	36 852	42 689
Instruments financiers dérivés	9	—	84
Placement	13	16 533	16 084
Autres actifs	14	34 055	26 685
Actifs non courants		457 360	410 000
		1 584 927	1 566 790
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs	15	315 395	320 732
Partie courante de la provision pour remise en état des aéronefs loués	16	27 151	27 313
Impôts sur le résultat à payer		4 244	1 117
Dépôts de clients et revenus différés		561 404	517 352
Instruments financiers dérivés	9	10 431	2 766
Passifs courants		918 625	869 280
Provision pour remise en état des aéronefs loués	16	31 097	29 915
Autres passifs	18	97 498	92 025
Instruments financiers dérivés	9	1 650	679
Passifs d'impôt différé	22	1 274	3 252
Passifs non courants		131 519	125 871
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	19	221 012	219 684
Provision pour paiements fondés sur des actions		15 948	18 017
Résultats non distribués		314 325	340 766
Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie		(9 176)	1 971
Montant cumulé des écarts de change		(7 326)	(8 799)
		534 783	571 639
		1 584 927	1 566 790

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

Au nom du conseil d'administration,


Administrateur


Administrateur

TRANSAT A.T. INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices clos les 31 octobre

	Notes	2019 \$	2018 Retraité [note 4] \$
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)			
Revenus	20	2 937 130	2 848 955
Charges d'exploitation			
Coûts liés à la prestation de services touristiques		808 937	863 105
Carburant d'aéronefs		517 588	498 512
Salaires et avantages du personnel	20, 24	412 375	386 898
Entretien d'aéronefs		279 283	237 918
Frais de vente et de distribution		209 344	209 921
Frais d'aéroports et de navigation		158 618	149 699
Loyer d'aéronefs		143 784	124 454
Autres coûts aériens		262 477	263 272
Autres		105 304	97 577
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	13	1 250	105
Amortissement	20	64 078	59 125
Éléments spéciaux	21	23 875	8 962
		2 986 913	2 899 548
Résultat d'exploitation		(49 783)	(50 593)
Coûts de financement		1 520	2 061
Revenus du financement		(21 332)	(17 935)
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés		8 664	(8 360)
Gain sur cession d'entreprises	6	(9)	(31 064)
Perte (gain) de change sur les éléments monétaires non courants		140	(339)
Résultat avant charge d'impôts		(38 766)	5 044
Impôts sur le résultat (récupération)	22		
Exigibles		1 028	(6 494)
Différés		(9 250)	1 545
		(8 222)	(4 949)
Résultat net de l'exercice		(30 544)	9 993
Résultat net attribuable aux :			
Actionnaires		(33 191)	6 451
Participations ne donnant pas le contrôle		2 647	3 542
		(30 544)	9 993
Résultat par action	19		
De base		(0,88)	0,17
Dilué		(0,88)	0,17

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 octobre		2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	<i>Notes</i>	\$	Retraité <i>[note 4]</i> \$
Résultat net de l'exercice		(30 544)	9 993
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront reclassés en résultat net			
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie		(29 621)	2 815
Reclassement en résultat net		14 455	(5 385)
Impôts différés	<i>22</i>	4 019	692
		(11 147)	(1 878)
Gain de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères		1 473	1 586
		1 473	1 586
Éléments qui ne seront jamais reclassés en résultat			
Avantages de retraite – gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes)	<i>24</i>	(4 631)	2 219
Impôts différés	<i>22</i>	1 225	(595)
		(3 406)	1 624
Total des autres éléments du résultat global		(13 080)	1 332
Résultat global de l'exercice		(43 624)	11 325
Attribuable aux :			
Actionnaires		(46 272)	6 788
Participations ne donnant pas le contrôle		2 648	4 537
		(43 624)	11 325

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Cumul des autres éléments du résultat global							
	Capital- actions	Provision pour paiements fondés sur des actions	Résultats non distribués		Montant cumulé des écarts de change	Participati- ons ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
			Retraité [note 4]	Retraité [note 4]				Total Retraité [note 4]
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au 31 octobre 2017	215 444	17 817	330 856	3 849	(10 385)	557 581	—	557 581
Résultat net de l'exercice	—	—	6 451	—	—	6 451	3 542	9 993
Autres éléments du résultat global	—	—	1 624	(1 878)	591	337	995	1 332
Résultat global de l'exercice	—	—	8 075	(1 878)	591	6 788	4 537	11 325
Émission sur le capital autorisé	1 555	—	—	—	—	1 555	—	1 555
Exercice d'options	2 685	(812)	—	—	—	1 873	—	1 873
Acquisition d'UAP	—	(1 198)	—	—	—	(1 198)	—	(1 198)
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	2 210	—	—	—	2 210	—	2 210
Dividendes	—	—	—	—	—	—	(3 302)	(3 302)
Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	1 835	—	—	1 835	(1 835)	—
Reclassement du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	1 595	1 595
Reclassement de l'écart de change lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	995	995	(995)	—
	4 240	200	1 835	—	995	7 270	(4 537)	2 733
Solde au 31 octobre 2018	219 684	18 017	340 766	1 971	(8 799)	571 639	—	571 639
Résultat net de l'exercice	—	—	(33 191)	—	—	(33 191)	2 647	(30 544)
Autres éléments du résultat global	—	—	(3 406)	(11 147)	1 472	(13 081)	1	(13 080)
Résultat global de l'exercice	—	—	(36 597)	(11 147)	1 472	(46 272)	2 648	(43 624)
Émission sur le capital autorisé	940	—	—	—	—	940	—	940
Exercice d'options	388	(120)	—	—	—	268	—	268
Acquisition d'UAP	—	(19)	—	—	—	(19)	—	(19)
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	1 612	—	—	—	1 612	—	1 612
Reclassement des UAP à titre de passif financier	—	(3 542)	—	—	—	(3 542)	—	(3 542)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	(2 892)	(2 892)
Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	10 156	—	—	10 156	(10 156)	—
Reclassement du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	10 401	10 401
Reclassement de l'écart de change lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	1	1	(1)	—
	1 328	(2 069)	10 156	—	1	9 416	(2 648)	6 768
Solde au 31 octobre 2019	221 012	15 948	314 325	(9 176)	(7 326)	534 783	—	534 783

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

TRANSAT A.T. INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 octobre		2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	Notes	\$	Retraité [note 4] \$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net de l'exercice		(30 544)	9 993
Éléments opérationnels sans effet de trésorerie :			
Amortissement	20	64 078	59 125
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés		8 664	(8 360)
Gain sur cession d'entreprises		(9)	(31 064)
Perte (gain) de change sur les éléments monétaires non courants		140	(339)
Quote-part du résultat net d'une coentreprise		1 250	105
Impôts différés		(9 250)	1 545
Avantages du personnel		2 927	2 799
Charge liée aux paiements fondés sur des actions		1 612	2 210
		38 868	36 014
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel		33 105	16 485
Variation nette de la provision pour remise en état des aéronefs		1 020	9 311
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		(8 918)	6 994
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		64 075	68 804
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels		(92 277)	(119 053)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie réservés		(40)	(1 084)
Contrepartie reçue pour des entreprises cédées, nette de la trésorerie cédée	6	1 884	26 493
Apport en capital dans une coentreprise		(1 690)	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(92 123)	(93 644)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit de l'émission d'actions		1 208	3 428
Rachat d'actions lié à la rémunération à base d'actions		(19)	(556)
Dividendes d'une filiale versés à un actionnaire sans contrôle		(2 892)	(3 302)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(1 703)	(430)
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		941	(982)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie liée aux activités poursuivies		(28 810)	(26 252)
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en vue de la vente au début de l'exercice		—	26 324
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		593 654	593 582
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		564 844	593 654
Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles)			
Impôts sur les bénéfices payés (récupérés), nets		(11 831)	10 670
Intérêts payés		912	334

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

31 octobre 2019 et 2018

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié]

Note 1 Renseignements sur la Société

Transat A.T. inc., [la « Société »], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto sous un seul symbole, soit « TRZ ».

La Société est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages vacances dans le secteur touristique. Au 31 octobre 2019, le cœur de son organisation est formé d'un voyageur implanté au Canada, lequel est intégré verticalement avec ses autres services de transport aérien, de distribution, à travers un réseau dynamique d'agences de voyages, de services à valeur ajoutée offerts à destination et d'hôtellerie.

Les états financiers consolidés de Transat A.T. inc. pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 11 décembre 2019.

Note 2 Principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés de la Société et de ses filiales sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »], publiées par l'International Accounting Standards Board [« IASB »] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada.

Sauf indication contraire, ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Ces états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » qui ont été évalués à la juste valeur.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et de ses filiales.

FILIALES

Les filiales sont des entités dont la Société détient le contrôle. Le contrôle est obtenu lorsque la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition, soit la date à laquelle la Société en obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle survient la perte du contrôle.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition des filiales, comme suit :

- le coût est calculé comme étant la juste valeur des actifs acquis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs contractés ou pris en charge à la date de l'échange, à l'exception des coûts de transaction qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés;
- les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition;

- l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis est comptabilisé en tant que goodwill;
- si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net acquis, la juste valeur de l'actif net est réévaluée et la différence restante est comptabilisée directement au compte de résultat;
- la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et toute variation subséquente de la juste valeur est comptabilisée selon le compte de résultat lorsque la contrepartie éventuelle représente un passif financier;
- à l'obtention du contrôle dans le cadre d'une acquisition par étapes, la participation existante est réévaluée à la juste valeur selon le compte de résultat;
- pour chaque regroupement d'entreprises comportant des participations ne donnant pas le contrôle, l'entité acquéreuse mesure la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur ou selon la quote-part de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

La participation ne donnant pas le contrôle, qui représente la tranche du résultat net et de l'actif net dans les filiales qui ne sont pas détenues exclusivement par la Société, est présentée séparément dans les capitaux propres à l'état de la situation financière consolidé. La participation ne donnant pas le contrôle est assortie d'une option donnant droit aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle d'exiger le rachat par la Société des actions qu'ils détiennent; elle est reclassée des capitaux propres au passif, présumant ainsi l'exercice de l'option. La valeur comptable de la participation reclassée est également ajustée à hauteur de sa valeur de rachat estimative. Toute variation de la valeur de rachat estimative est comptabilisée à titre de transactions sur les capitaux propres dans les résultats non distribués.

Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation que ceux de la Société mère, à l'aide de méthodes comptables compatibles. L'ensemble des soldes, des transactions, des profits latents et des pertes latentes résultant de transactions intragroupes et des dividendes intragroupes sont éliminés au moment de la consolidation.

PLACEMENT DANS UNE COENTREPRISE

Une coentreprise est une entité dans laquelle les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le placement de la Société dans une coentreprise est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, comme suit :

- le placement est initialement comptabilisé au coût;
- il comprend un goodwill identifié à l'acquisition, moins, le cas échéant, la dépréciation cumulée;
- la quote-part revenant à la Société du résultat net réalisé après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat et est également imputée au compte de la valeur comptable du placement;
- les profits sur les transactions conclues entre la Société et la coentreprise sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans cette entité et les pertes sont éliminées, sauf si la transaction indique une perte de valeur de l'actif transféré.

Conversion des devises

TRANSACTIONS ET SOLDES

Les transactions en devises sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la conversion des actifs et des passifs monétaires qui ne sont pas libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale, sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception des couvertures de flux de trésorerie admissibles qui sont différées et présentées en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres.

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Les actifs et les passifs des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs résultats d'exploitation sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés au poste « Montant cumulé des écarts de change » dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres. À la cession d'une participation, la composante écart de change des monnaies étrangères se rapportant à cette participation est comptabilisée en résultat net.

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont principalement composés de dépôts à terme et d'acceptations bancaires très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie avec des échéances initiales de moins de trois mois.

Stocks

Les stocks, composés principalement de fournitures et de carburant, sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal de l'activité moins les coûts estimatifs nécessaires pour la réalisation de la vente. Le coût de remplacement peut servir d'indice pour la valeur nette de réalisation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la provision pour dépréciation, le cas échéant.

L'amortissement des immobilisations corporelles à durée d'utilité déterminée est calculé sur une base linéaire, sauf indication contraire, et vise à amortir leur coût jusqu'à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité attendue comme suit :

Équipement d'aéronefs, y compris moteurs de rechange et pièces de rechange durables	5 à 10 ans, ou usure
Équipement et mobilier de bureau	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou d'utilité
Édifice administratif	10 à 45 ans

Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

La flotte compte les aéronefs acquis et les améliorations apportées aux aéronefs loués en vertu de contrats de location simple. Une partie du coût d'un aéronef acquis est répartie à la sous-catégorie « entretiens majeurs », laquelle est afférente aux coûts de remise en état des cellules, des moteurs et des trains d'atterrissage, et le montant résiduel du coût est réparti aux aéronefs. Les aéronefs et les entretiens majeurs sont amortis en tenant compte de leur valeur résiduelle estimative prévue. Les aéronefs sont amortis sur une base linéaire sur des périodes de 7 à 10 ans et les entretiens majeurs, selon le type d'entretien, sont amortis sur une base linéaire ou en fonction de l'utilisation de l'aéronef correspondant jusqu'au prochain entretien majeur afférent, ou sur leur durée d'utilité attendue. Les coûts des entretiens majeurs subséquents sont incorporés au coût de l'actif à titre d'entretiens majeurs et amortis selon leur type. Les coûts des autres entretiens, y compris les réparations imprévues, sont comptabilisés en résultat net lorsque ceux-ci sont engagés. Les améliorations apportées aux aéronefs loués en vertu de contrats de location simple sont amorties sur une base linéaire sur la durée du bail ou la durée d'utilité correspondante, selon la plus courte de ces deux durées.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité estimatives sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition par rapport à la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins annuellement et est comptabilisé au coût moins la dépréciation cumulée. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est, à partir de la date d'acquisition, réparti à chaque unité génératrice de trésorerie [« UGT »] de la Société qui devrait profiter du regroupement, peu importe si d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise sont attribués à ces unités.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent des logiciels d'application conçus ou modifiés. Ces coûts sont incorporés à l'actif lorsque les critères suivants sont satisfaits :

- il est faisable sur le plan de la technique d'achever le logiciel en vue de son utilisation;
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de l'utiliser;
- la Société possède la capacité d'utiliser le logiciel;
- il est possible de démontrer la façon dont le logiciel générera des avantages économiques futurs probables;
- les ressources techniques, financières et autres, requises pour achever le développement et mettre en service le logiciel sont disponibles;
- les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les coûts admissibles à la capitalisation comprennent à la fois les coûts internes et les coûts externes, mais se limitent à ceux qui sont directement liés au projet en question.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la dépréciation cumulée, le cas échéant.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant soit déterminée ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité économique, comme suit :

Logiciels	3 à 10 ans
Listes de clients	7 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement pour une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont revus annuellement et ajustés au besoin.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, composées principalement de marques de commerce, ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins annuellement. La durée d'utilité indéterminée est revue au minimum annuellement pour déterminer si l'appréciation de la durée d'utilité indéterminée demeure justifiée. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité d'indéterminée à déterminée se fait de façon prospective.

Contrat de location simple et avantages incitatifs différés

Les contrats de location dans le cadre desquels la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété de l'actif ne sont pas transférés à la Société sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements de contrats de location simple sont comptabilisés en tant que charge sur une base linéaire sur la durée du bail connexe.

Les avantages incitatifs différés sont des montants reçus des propriétaires et des congés de loyers. Ils sont comptabilisés avec les autres passifs et sont amortis sur la durée du bail initial sur une base linéaire en diminution de la charge d'amortissement.

Instruments financiers

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une partie et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre partie. Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés, les clients et autres débiteurs, à l'exception des sommes à recevoir de l'état, les dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués, et les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur positive. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres créditeurs, à l'exception des sommes à remettre à l'état, la dette à long terme, les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur négative et l'option de vente détenue par la participation ne donnant pas le contrôle.

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers dépend de leur classement : actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. Le classement des actifs financiers est déterminé en fonction du modèle économique de gestion des risques et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. Les passifs financiers sont classés par défaut au coût amorti, à l'exception des instruments financiers dérivés et de la participation ne donnant pas le contrôle. Les instruments financiers dérivés, y compris les instruments financiers dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont classés comme étant des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'ils ne soient désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace; dans ce cas, ils sont classés comme étant des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers, les passifs financiers et les instruments financiers dérivés classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et pertes latents découlant de la variation de la juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période où ils surviennent.

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers dérivés désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

Coût amorti

Les actifs financiers et les passifs financiers classés au coût amorti sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société a recours aux instruments financiers dérivés afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères relativement aux paiements de contrats de location simple, aux encaissements de revenus de certains voyageurs et aux décaissements liés à certaines charges d'exploitation en monnaies étrangères. Aux fins de la comptabilité de couverture, la Société désigne certains de ses dérivés de change comme instruments de couverture.

La Société documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion du risque motivant les diverses opérations de couverture. Ainsi, un lien doit être établi entre l'ensemble des instruments financiers dérivés et les flux de trésorerie prévus ou un actif ou un passif donné. La Société doit aussi documenter et évaluer de façon formelle, à la fois à la création de la couverture et en continu, l'efficacité des instruments de couverture pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Ces instruments financiers dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur. La Société a défini un ratio de couverture de 1/1 pour ses relations de couverture. Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur de la tranche efficace sont comptabilisées au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global. Toute inefficacité d'une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée au résultat net, au moment où elle se produit, au poste « Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés ». Si la couverture d'une relation de couverture de flux de trésorerie devient inefficace, les gains et les pertes non réalisés demeurent inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie jusqu'au moment du règlement de l'élément couvert, et les variations futures de la valeur de l'instrument dérivé sont comptabilisées de manière prospective en résultat. Les variations de la valeur de la tranche efficace d'une couverture de flux de trésorerie demeurent inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les montants comptabilisés au poste « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

La Société conclut des contrats d'option sur la devise et désigne la valeur intrinsèque de ces contrats comme couvertures des flux de trésorerie de ses achats futurs de devises. La valeur temps de ces options, incluant les primes versées, est comptabilisée au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global pour les relations de couverture efficaces. La valeur temps de ces options, incluant les primes versées, demeure inscrite dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les primes versées comptabilisées au poste « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » sont reclassées au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

En ce qui concerne les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur, les variations périodiques de la juste valeur sont comptabilisées au même poste du compte de résultat consolidé que l'élément couvert.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ADMISSIBLES À LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société a également recours, dans le cours normal de l'activité, à des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant aux fins de gestion du risque lié à l'instabilité des prix du carburant ainsi qu'à certains dérivés de change afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères qui n'ont pas été désignés pour la comptabilité de couverture. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période et les gains ou pertes latents résultant de la réévaluation sont comptabilisés et présentés au poste « Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés » au compte de résultat consolidé. Lorsque réalisés, à l'échéance des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant, les gains ou pertes sont alors reclassés au poste « Carburant d'aéronefs ». Lorsque réalisés, à l'échéance des dérivés de change qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, les gains ou pertes sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

La politique de la Société consiste à ne pas spéculer sur les instruments financiers dérivés; ainsi, ces instruments sont normalement acquis comme éléments de gestion du risque et conservés jusqu'à leur échéance.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers ou aux passifs financiers classés au coût amorti sont reflétés dans la valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier et sont ensuite amortis sur la durée estimative de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement dans des marchés financiers structurés est calculée en fonction des prix cotés sur un marché actif à la fermeture du marché à la date de clôture. Pour les instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est calculée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent le recours à des transactions récentes sur le marché conclues dans des conditions de concurrence normale, le renvoi à la juste valeur actuelle d'un autre instrument qui est pratiquement le même, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation.

La Société répartit ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en trois niveaux, selon l'observabilité des données utilisées.

- Niveau 1 : Ce niveau comprend les actifs et les passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs auxquels la Société a accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Cette catégorie comprend les évaluations faites au moyen de données directement ou indirectement observables autres que les cours inclus au niveau 1. Les instruments dérivés de cette catégorie sont évalués à l'aide de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standard faisant appel à des données observables sur le marché.
- Niveau 3 : Les évaluations de ce niveau reposent sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou dont l'information observable ne justifie pas la plus grande partie de la juste valeur des instruments.

Dépréciation des actifs financiers classés au coût amorti

À chaque date de clôture, la Société doit déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers classés au coût amorti. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé s'être déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif [un « événement générateur de pertes »] et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable. De plus, la Société évalue les pertes de crédit attendues liées à ses actifs financiers classés au coût amorti. Ainsi, la Société doit déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante en comparant le risque de défaillance lié à l'actif à chaque date de clôture avec le risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale en tenant compte des informations qu'elle a pu obtenir, en incluant les informations prospectives pertinentes. La dépréciation est comptabilisée au résultat net. Pour les comptes clients, la Société applique la méthode simplifiée qui, tel que permis par l'IFRS 9, exige que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées à partir de la comptabilisation initiale des comptes clients.

Dépréciation des actifs non financiers

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif. Si une telle indication existe, ou si un actif doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif dépasse sa valeur recouvrable, l'actif est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

Les critères suivants sont aussi appliqués dans le cadre de l'évaluation de la dépréciation d'actifs donnés :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, telles que les marques de commerce, font l'objet d'un test de dépréciation annuel [au 30 avril], et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier.

REPRISE DE PERTE DE VALEUR

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister ou avoir diminué. Si une telle indication existe, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable, ou ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été calculée, moins l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à l'égard de l'actif au cours des exercices précédents. Cette reprise est comptabilisée au résultat net. Les pertes de valeur liées au goodwill ne peuvent pas faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, d'effectuer des paiements au titre d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée. Les provisions sont évaluées à leur valeur actualisée.

PROVISION POUR REMISE EN ÉTAT DES AÉRONEFS LOUÉS

En vertu des contrats de location simple pour des aéronefs et moteurs, la Société est tenue de maintenir ceux-ci en bon état et de suivre le plan d'entretien. La Société comptabilise l'obligation d'entretien des aéronefs et des moteurs loués en fonction du degré d'utilisation jusqu'au prochain entretien. L'obligation est ajustée pour tout changement dans les coûts prévus de l'entretien afférent. Selon le type d'entretien, le degré d'utilisation est déterminé en fonction des cycles, des heures de vol ou du passage du temps entre chaque entretien. L'excédent de l'obligation pour entretien sur les dépôts d'entretien aux bailleurs effectués et non réclamés est présenté dans le passif au poste « Provision pour remise en état des aéronefs loués ». Tous les travaux d'entretien effectués sur des moteurs d'aéronefs en vertu de contrats prévoyant une facturation en fonction du nombre d'heures de vol sont imputés aux charges d'exploitation dans le compte de résultat à mesure que les frais sont engagés.

Avantages du personnel futurs

La Société offre des ententes de retraite à prestations définies à certains membres de la haute direction. Certains membres du personnel non canadiens profitent aussi d'avantages postérieurs à l'emploi. La charge de retraite périodique nette pour ces régimes est calculée de façon actuarielle sur une base annuelle par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul de la charge au titre des avantages du personnel repose sur des hypothèses comme le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité probable et la rémunération future prévue. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses. La part acquise du coût des services passés résultant des modifications apportées au régime est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. La part non acquise est amortie sur une base linéaire sur la période résiduelle moyenne jusqu'à ce que les droits aux prestations deviennent acquis.

Le passif comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs du régime, ainsi que des ajustements pour tenir compte du coût des services passés latent. La valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies est calculée en actualisant les sorties de fonds futures estimatives à l'aide des taux d'intérêt des obligations de sociétés de qualité dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de la durée du passif au titre des avantages de retraite connexe. L'ensemble des gains et des pertes actuariels découlant du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime sont immédiatement comptabilisés dans les résultats non distribués et inclus à l'état du résultat global.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées, soit à mesure que le membre du personnel rend les services connexes.

Dans certaines juridictions, des indemnités de fin de contrat de travail doivent être versées lorsque la Société décide de mettre fin à l'emploi avant l'âge normal de départ à la retraite ou si un membre du personnel accepte de partir volontairement en échange de ces prestations. La Société comptabilise des indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'elle est manifestement engagée à mettre fin à l'emploi de membres du personnel actuels en vertu d'un régime formel détaillé sans possibilité de s'y soustraire, ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail par suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires.

Comptabilisation des revenus

La Société comptabilise les revenus lorsque l'obligation de prestation est satisfaite, c'est-à-dire que le transfert du service au client a eu lieu et que celui-ci en obtient le contrôle. Les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus sont inscrits dans le passif courant sous « Dépôts de clients et revenus différés ».

Les revenus tirés de contrats avec des clients incluent les revenus provenant du transport aérien des passagers, les revenus de la portion terrestre des forfaits et les revenus de commissions des agences de voyages. Les revenus provenant du transport aérien des passagers sont constatés au moment où les transports correspondants sont assurés. Les revenus de la portion terrestre des forfaits, qui incluent notamment les services hôteliers, ainsi que les coûts y afférents sont comptabilisés à mesure que les services correspondants sont rendus pendant la durée du séjour. Les revenus de commissions des agences de voyages sont comptabilisés au départ des passagers.

Les autres revenus incluent notamment les revenus de sous-location d'avion, les revenus cargo et les revenus de franchisage.

Lorsque la Société fournit plusieurs services, notamment des services de transport aérien, des services hôteliers et d'agence de voyages, les revenus sont comptabilisés une fois le service rendu au client conformément à la méthode comptable de la Société sur la comptabilisation des revenus. Elle traite ces différents services comme des unités comptables distinctes étant donné que chaque service a une valeur pour le client de façon individuelle et l'allocation du prix de vente est effectuée selon la méthode du coût attendu plus marge raisonnable au marché.

VENTILATION DES REVENUS TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique et dessert deux principaux programmes qui représentent également ses deux principales lignes de produits, soit le programme transatlantique et le programme Amérique, qui inclut le programme des destinations soleil.

SOLDES DES CONTRATS

Les soldes des contrats avec des clients sont inclus dans les Clients et autres débiteurs, les Charges payées d'avance et les Dépôts de clients et revenus différés à l'état consolidé de la situation financière. Les comptes clients inclus dans les Clients et autres débiteurs incluent les créances liées au transport aérien des passagers, à la portion terrestre des forfaits et aux commissions. Les paiements sont généralement reçus avant la prestation de service, mais certains voyageurs effectuent le paiement après la prestation de service. Les actifs sur contrats inclus dans les Charges payées d'avance incluent les coûts supplémentaires engagés pour obtenir les revenus tirés de contrats avec des clients, soient les coûts des chambres d'hôtels, les frais liés au système de distribution mondial et les frais de carte de crédit. Ceux-ci sont comptabilisés à l'actif au moment du paiement et passés en charges lors de la comptabilisation des revenus afférents. Les Dépôts de clients et revenus différés représentent les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus.

Les contrats avec des clients n'ont pas une durée de plus d'un an; ainsi, la Société applique la mesure de simplification du paragraphe 121 de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, selon laquelle elle ne divulgue pas d'information à propos des obligations de prestation restantes faisant partie d'un contrat dont la durée ne dépasse pas un an.

Impôts sur le résultat

La Société comptabilise ses impôts sur le résultat d'après la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs et mesurés au moyen des taux et des lois pratiquement en vigueur au cours des périodes pendant lesquelles il est prévu que les écarts se résorberont.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés directement dans le résultat net, les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres d'après le classement de l'élément auquel ils se rapportent.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles, des reports de crédits d'impôt inutilisés et des pertes fiscales inutilisées, dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable sera disponible, auquel ces différences temporelles déductibles, ces reports de crédits d'impôt inutilisés et ces pertes fiscales inutilisées pourront être utilisés.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible et si les impôts différés se rapportent à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

Régimes de rémunération fondée sur des actions

La Société offre à certains employés différents régimes de rémunération fondée sur des actions, réglées en instruments de capitaux propres de la Société ou réglées en trésorerie, en vertu desquels elle reçoit des services de membres du personnel.

TRANSACTIONS RÉGLÉES EN INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres [régime d'options d'achat d'actions et régime d'unités d'actions liées à la performance], incluant les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net pour satisfaire aux obligations relatives à la retenue d'impôt à la source, la charge de rémunération repose sur la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués dont les droits devraient être acquis au cours de la période où les conditions liées à la performance ou au service sont remplies, moyennant une augmentation correspondante de la provision pour paiements fondés sur des actions. La charge de rémunération liée au régime d'options d'achat d'actions est calculée à l'aide du modèle Black-Scholes, alors que la charge liée aux unités d'actions liées à la performance est évaluée en fonction du cours de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto à la date d'octroi ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités. Pour les attributions dont les droits sont acquis graduellement, la juste valeur de chaque tranche est comptabilisée dans le résultat net sur la période d'acquisition des droits respective. Lors de l'exercice de ces instruments, toute contrepartie versée par des membres du personnel ainsi que la tranche correspondante créditée antérieurement à la provision pour paiements fondés sur des actions sont portées au crédit du capital-actions.

TRANSACTIONS RÉGLÉES EN TRÉSORERIE

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie [régime d'unités d'actions différées et régime d'unités d'actions avec restrictions], la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur du passif à la date de clôture jusqu'à ce que l'attribution soit réglée. Le montant de la rémunération est calculé en fonction du cours de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités, et repose sur les unités dont les droits devraient être acquis. La charge est comptabilisée sur la période au cours de laquelle les conditions liées à la performance ou au service sont remplies. À la clôture de la période, la Société doit réévaluer ses estimations du nombre d'attributions dont les droits devraient être acquis et comptabiliser l'impact des révisions dans le résultat net.

RÉGIMES D'ACHAT D' ACTIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL

Les contributions de la Société aux régimes d'achat d'actions des membres du personnel [régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital et régime d'incitation à l'actionnariat permanent] correspondent aux actions acquises sur le marché par la Société. Ces contributions sont évaluées au coût et comptabilisées sur la période allant de la date d'acquisition jusqu'à la date où les droits à ces actions sont acquis par le participant. Toute contrepartie versée par le participant pour l'acquisition d'actions en vertu du régime d'achat d'actions est portée au crédit au capital-actions.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé selon le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société pour tenir compte de tout changement apporté aux revenus ou aux charges découlant de l'exercice des éléments dilutifs. Le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation est accru du nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B additionnelles qui auraient été en circulation en supposant l'exercice de tous les éléments dilutifs.

Note 3 Estimations comptables et jugements importants

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des jugements sur l'avenir. Ces estimations et ces jugements sont continuellement revus et reposent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris des prévisions à l'égard d'événements ultérieurs jugées raisonnables dans les circonstances. Cependant, les estimations comptables pourraient entraîner des dénouements nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif ou du passif visé au cours de périodes ultérieures.

Les principales hypothèses portant sur l'avenir et sur les autres sources majeures d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours du prochain exercice, sont décrites plus loin. Les hypothèses et les estimations de la Société reposent sur les paramètres disponibles au moment de préparer les états financiers consolidés. Cependant, les circonstances actuelles et les hypothèses sur les événements futurs pourraient changer compte tenu du marché ou de circonstances hors du contrôle de la Société. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles, du goodwill et des immobilisations incorporelles

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservies par la Société. Le calcul de la juste valeur diminuée du coût de la vente est fondé sur les données disponibles pour des transactions dans des conditions de pleine concurrence visant des actifs semblables, ou sur des prix observables sur le marché, moins les coûts de vente différentiels. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont tirés du budget et des prévisions financières pour les cinq prochains exercices et ne tiennent pas compte des activités de restructuration auxquelles la Société ne s'est pas encore engagée ou des investissements futurs importants qui amélioreront le rendement de l'actif de l'UGT faisant l'objet du test. La valeur recouvrable est sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux rentrées de fonds futures prévues et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation. Les principales hypothèses utilisées pour calculer la valeur recouvrable des différentes UGT et une analyse de sensibilité sont présentées à la note 12.

Les immobilisations corporelles sont amorties, compte tenu de la valeur résiduelle, sur la durée d'utilité estimée. Les aéronefs, leurs composantes et les améliorations locatives constituent une sous-catégorie importante des immobilisations corporelles. La charge d'amortissement est fonction de plusieurs hypothèses, notamment la période sur laquelle l'aéronef sera utilisé, le calendrier de renouvellement de la flotte et l'estimation de la valeur résiduelle des aéronefs et de leurs composantes au moment de leur disposition prévue.

Des changements dans la durée d'utilité estimée et la valeur résiduelle des aéronefs pourraient influencer grandement la charge d'amortissement. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont passées en revue pour déterminer si elles ont subi une baisse de valeur quand des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable.

Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés correspond au montant de la contrepartie dont conviendrait dans des conditions de concurrence normales des parties consentantes et bien informées. La Société établit la juste valeur de ses instruments financiers dérivés en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon ce qui est approprié, sur le marché actif le plus avantageux auquel la Société a un accès immédiat. La Société tient également compte de son propre risque de crédit ainsi que du risque de crédit de la contrepartie lors de la détermination de la juste valeur de ses instruments financiers dérivés selon qu'il s'agit d'actifs financiers ou de passifs financiers. Si le marché d'un instrument financier dérivé n'est pas actif, la Société établit la juste valeur par l'application de techniques d'évaluation, telle l'utilisation des informations disponibles sur des transactions portant sur des instruments identiques en substance, par l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres techniques, le cas échéant. La Société s'assure, dans la mesure du possible, d'intégrer les facteurs que des intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix et que la technique d'évaluation est

conforme aux méthodes économiques acceptées pour la fixation du prix d'instruments financiers, dont entre autres le risque de crédit de la partie en cause.

Provision pour remise en état des aéronefs loués

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour remise en état des aéronefs loués sont fondées sur l'expérience passée, les coûts historiques et les réparations, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le renouvellement prévu de la flotte d'aéronefs, les conditions de retour des aéronefs loués, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour remise en état des aéronefs loués, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Participation ne donnant pas le contrôle

La participation ne donnant pas le contrôle pour laquelle l'actionnaire qui n'exerce pas le contrôle peut exiger le rachat par la Société des actions qu'il détient est reclassée au passif à sa valeur de rachat estimative, présumant ainsi l'exercice de son option. La juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle, assortie d'une option donnant droit à l'actionnaire qui n'exerce pas le contrôle d'exiger le rachat par la Société des actions qu'il détient, correspond à son prix de rachat. Ce prix de rachat est basé sur une formule qui tient compte d'indicateurs financiers.

Avantages du personnel futurs

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que la valeur actualisée des obligations connexes sont calculés à l'aide d'évaluations actuarielles. Ces évaluations actuarielles font appel à des hypothèses comme le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité probable et la rémunération future prévue. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer le coût et les obligations liés aux avantages du personnel futurs, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente au processus d'évaluation actuarielle. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Impôts et taxes

Il existe des incertitudes quant à l'interprétation de règlements fiscaux complexes, de changements aux lois fiscales ainsi que du montant et du calendrier du résultat imposable futur. Étant donné l'éventail des relations d'affaires internationales, les différences entre les résultats réels et les hypothèses formulées, ou les changements futurs apportés à ces hypothèses, pourraient nécessiter des ajustements futurs au montant de l'impôt sur le résultat déjà comptabilisé. Ces différences d'interprétation pourraient survenir pour diverses questions d'après les conditions propres au territoire respectif des filiales de la Société. La Société établit des provisions, fondées sur des estimations raisonnables, à l'égard des conséquences possibles des audits des administrations fiscales des pays respectifs où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions repose sur divers facteurs, comme l'expérience d'audits fiscaux précédents et les interprétations de règlements fiscaux par l'entité assujettie et l'administration fiscale responsable.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les pertes fiscales inutilisées dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable, auquel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. La direction doit faire appel à une grande part de jugement pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé pouvant être comptabilisés, d'après le calendrier probable et le montant du résultat imposable futur ainsi que les stratégies de planification fiscale futures.

Note 4 Modifications de méthodes comptables

IFRS 9 – Instruments financiers

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, traite du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers, et introduit un modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues de même qu'une approche revue en profondeur de la comptabilité de couverture. L'IFRS 9 remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La Société a adopté l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2018 et l'application est effectuée de manière rétrospective, avec retraitement des chiffres comparatifs. Les principaux changements sont expliqués ci-dessous.

Pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, l'IFRS 9 a recours à une nouvelle approche qui remplace les multiples règles de l'IAS 39. L'approche préconisée par l'IFRS 9 repose sur la manière dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. La plupart des exigences de l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers sont reprises dans l'IFRS 9. Les actifs financiers précédemment classés sous « prêts et créances » sont maintenant inclus dans la catégorie « coût amorti ». Au niveau des passifs financiers, les fournisseurs et autres créditeurs qui étaient classés sous « autres passifs financiers » sont maintenant inclus dans la catégorie « coût amorti ». La Société a évalué que ce changement n'a pas d'autre impact sur ses états financiers consolidés, notamment au niveau de l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

L'IFRS 9 introduit aussi un modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues selon lequel les pertes de crédit attendues doivent être comptabilisées en temps opportun. Plus précisément, les entités doivent comptabiliser les pertes de crédit attendues dès la comptabilisation initiale des instruments financiers, et comptabiliser en temps opportun les pertes de crédit attendues sur leur durée de vie. La Société a évalué que ce changement n'a aucun impact sur ses états financiers consolidés.

Enfin, l'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture ainsi que de nouvelles exigences en termes de divulgation d'informations sur les activités de gestion des risques. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture représente une refonte importante de la comptabilité de couverture, qui permet aux entités de mieux rendre compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers consolidés.

La Société applique le nouveau modèle de comptabilité de couverture ainsi que les nouvelles exigences en termes de divulgation d'informations sur les activités de gestion des risques de change de manière prospective depuis le 1^{er} novembre 2018. La Société conclut des contrats d'option sur la devise et désigne la valeur intrinsèque de ces contrats comme couvertures des flux de trésorerie de ses achats futurs de devises. L'application du nouveau modèle de comptabilité de couverture entraîne dorénavant la reconnaissance de la valeur temps de ces options, incluant les primes versées, au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global pour les relations de couverture efficaces. La valeur temps de ces options, incluant les primes versées, demeure inscrite dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les primes versées comptabilisées au poste « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » sont reclassées au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert. La politique de couverture de la Société demeure inchangée à l'exception des modifications susmentionnées.

La Société sépare la valeur intrinsèque et la valeur temps d'une option, et désigne uniquement la variation de la valeur intrinsèque de l'option comme instrument de couverture; cette méthode était aussi appliquée sous l'IAS 39. Conséquemment, pour les relations de couverture efficaces qui existaient au 1^{er} novembre 2017 ou qui ont été désignées par la suite, la Société doit comptabiliser la valeur temps des options de manière rétrospective au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global. L'effet cumulé sur l'état consolidé de la situation financière et sur l'état consolidé des résultats de l'adoption de l'IFRS 9 est présenté plus bas. La Société a évalué que ce changement n'a aucun autre impact sur ses états financiers consolidés.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, remplace l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, ainsi que plusieurs interprétations relatives aux produits. L'IFRS 15 énonce les étapes à suivre pour comptabiliser les produits, et le moment auquel il convient de le faire, et prévoit la présentation d'informations pertinentes et plus complètes. Le principe de base de l'IFRS 15 est qu'une entité doit comptabiliser ses revenus afin de refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. La Société a adopté l'IFRS 15 le 1^{er} novembre 2018 et l'application est effectuée de manière rétrospective, avec ajustement à l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} novembre 2017 et l'état consolidé des résultats de l'exercice clos le 31 octobre 2018. Les principaux changements sont expliqués ci-dessous.

La mesure de simplification du paragraphe C5 (d) de l'IFRS 15 a été appliquée. Pour les périodes antérieures à la date de première application, la Société n'est pas tenue d'indiquer le montant du prix de transaction affecté aux obligations de prestation qui restent à remplir, ni de fournir une explication précisant quand elle s'attend à comptabiliser ce montant en produits des activités ordinaires.

REVENUS DU TRANSPORT AÉRIEN DES PASSAGERS

Les revenus provenant du transport aérien des passagers sont constatés au moment où les transports correspondants sont assurés. L'adoption de l'IFRS 15 n'a aucun effet sur la comptabilisation des revenus provenant du transport aérien des passagers.

REVENUS DE LA PORTION TERRESTRE DES FORFAITS

Les revenus de la portion terrestre des forfaits, qui incluent notamment les services hôteliers, ainsi que les coûts y afférents sont comptabilisés à mesure que les services correspondants sont rendus pendant la durée du séjour. Avant l'adoption de l'IFRS 15, ces revenus étaient comptabilisés au départ des passagers. Ce changement de méthode comptable a une incidence sur le moment de la comptabilisation des revenus et des charges afférentes.

REVENUS DE COMMISSIONS DES AGENCES DE VOYAGE

Les revenus de commissions des agences de voyages sont comptabilisés au départ des passagers. Avant l'adoption de l'IFRS 15, ces revenus étaient comptabilisés au moment de la réservation. Ce changement de méthode comptable a une incidence sur le moment de la comptabilisation des revenus.

PRÉSENTATION DES REVENUS AU MONTANT BRUT OU AU MONTANT NET

Toutes les taxes aéroportuaires sont comptabilisées au net en raison des nouveaux critères énoncés par l'IFRS 15. Avant l'adoption de l'IFRS 15, les revenus liés à certaines taxes aéroportuaires étaient comptabilisés au brut. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, l'effet sur l'état consolidé des résultats est une diminution des revenus et des coûts correspondants de 156 430 \$.

Avant l'adoption de l'IFRS 15, certains revenus étaient présentés nets des coûts de commission. Ces revenus doivent être présentés au montant brut, et le coût correspondant des commissions est présenté sous le poste Frais de vente et de distribution. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, l'effet sur l'état consolidé des résultats est une augmentation des revenus et des coûts correspondants de 12 955 \$. Ces reclassements n'ont pas d'incidence sur les résultats d'exploitation.

PRÉSENTATION DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

La présentation de l'état consolidé des résultats est également modifiée afin de mieux refléter la nature des charges d'exploitation. Les commissions, les frais de carte de crédit, les frais de distribution et les frais de commercialisation sont regroupés sous le poste Frais de vente et de distribution. Auparavant, les frais de carte de crédit et les frais de distribution étaient présentés sous le poste Coûts liés à la prestation de services touristiques et les frais de commercialisation étaient présentés sous le poste Autres. Cette modification à la présentation de l'état consolidé des résultats n'a pas d'incidence sur les résultats d'exploitation.

COMPTABILISATION DES COÛTS D'OBTECTION D'UN CONTRAT

Certains coûts supplémentaires engagés pour obtenir les revenus tirés de services de transport aérien, comme les frais liés au système de distribution mondial et les frais de carte de crédit, sont comptabilisés à l'actif au moment de la réservation et passés en charges lors de la comptabilisation des revenus. Avant l'adoption de l'IFRS 15, certains coûts étaient passés en charges au moment de la réservation. Ce changement de méthode comptable a une incidence sur le moment de la comptabilisation des charges.

EFFET SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PRÉSENTÉS ANTÉRIEUREMENT

L'effet cumulé sur l'état consolidé de la situation financière et sur l'état consolidé des résultats de l'adoption de l'IFRS 9 et de l'IFRS 15 est présenté dans les tableaux suivants. L'effet cumulé sur le tableau des flux de trésorerie consolidé n'est pas significatif et par conséquent, non présenté :

	Au 31 octobre 2017			
	Avant ajustements	IFRS 9	IFRS 15	Après ajustements
	\$	\$	\$	\$
États consolidés de la situation financière				
Clients et autres débiteurs	121 618	—	(30)	121 588
Charges payées d'avance	64 245	—	3 918	68 163
Actifs d'impôt différé	16 286	—	(404)	15 882
Total de l'actif	1 453 216	—	3 484	1 456 700
Fournisseurs et autres créditeurs	245 013	—	(6 183)	238 830
Dépôts de clients et revenus différés	433 897	—	6 514	440 411
Passifs d'impôt différé	2 217	—	542	2 759
Total du passif	898 246	—	873	899 119
Résultats non distribués	327 562	683	2 611	330 856
Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie	4 532	(683)	—	3 849
Total des capitaux propres	554 970	—	2 611	557 581
Total du passif et des capitaux propres	1 453 216	—	3 484	1 456 700

	Au 31 octobre 2018			
	Avant ajustements	IFRS 9	IFRS 15	Après ajustements
	\$	\$	\$	\$
États consolidés de la situation financière				
Clients et autres débiteurs	140 009	—	(30)	139 979
Charges payées d'avance	63 789	—	5 101	68 890
Actifs d'impôt différé	14 850	—	104	14 954
Total de l'actif	1 561 615	—	5 175	1 566 790
Fournisseurs et autres créditeurs	326 621	—	(5 889)	320 732
Dépôts de clients et revenus différés	510 631	—	6 721	517 352
Passifs d'impôt différé	2 019	—	1 233	3 252
Total du passif	993 086	—	2 065	995 151
Résultats non distribués	329 895	7 761	3 110	340 766
Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie	9 732	(7 761)	—	1 971
Total des capitaux propres	568 529	—	3 110	571 639
Total du passif et des capitaux propres	1 561 615	—	5 175	1 566 790

États consolidés des résultats	Exercice clos le 31 octobre 2018				
	Avant ajustements	IFRS 9	IFRS 15	Présentation	Après ajustements
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	2 992 582	—	(143 627)	—	2 848 955
Coûts liés à la prestation de services touristiques	1 091 924	—	(155 544)	(73 275)	863 105
Frais de vente et de distribution	—	—	11 235	198 686	209 921
Commissions	87 763	—	—	(87 763)	—
Autres	135 225	—	—	(37 648)	97 577
Total des charges d'exploitation	3 043 857	—	(144 309)	—	2 899 548
	—	—	—	—	—
Résultat d'exploitation	(51 275)	—	682	—	(50 593)
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés	1 284	(9 644)	—	—	(8 360)
Impôts sur le résultat différés	(1 204)	2 566	183	—	1 545
Résultat net de l'exercice	2 416	7 078	499	—	9 993
Résultat net attribuable aux actionnaires	(1 126)	7 078	499	—	6 451
Résultat par action					
De base	(0,03)	0,19	0,01	—	0,17
Dilué	(0,03)	0,19	0,01	—	0,17

Note 5 Modifications futures de méthodes comptables

Des normes publiées mais non encore entrées en vigueur sont présentées ci-dessous. La Société n'a pas adopté ces normes de façon anticipée.

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*. L'IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation par le preneur, où la vaste majorité des actifs et passifs liés aux contrats de location sont comptabilisés à l'état de la situation financière. Pour le bailleur, pratiquement toutes les exigences comptables actuelles demeurent.

Considérant que la Société s'est engagée en vertu de nombreux contrats de location simple conformément à l'IAS 17, l'adoption de l'IFRS 16 entraînera une incidence significative sur ses états financiers consolidés. La Société devra comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation et un passif à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. La dotation aux amortissements de l'actif lié au droit d'utilisation et la charge d'intérêt de l'obligation locative remplaceront la charge de loyer liée aux contrats de location simple.

L'application de l'IFRS 16 est obligatoire et sera en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} novembre 2019. La Société appliquera la méthode rétrospective avec retraitement pour chaque période antérieure pour laquelle l'information financière est présentée. La Société a choisi d'appliquer les exemptions de capitalisation permises pour les contrats de location à court terme et les contrats de location d'éléments de faible valeur.

La Société a complété l'exercice de détermination de l'étendue et la revue des contrats de location et évalue actuellement l'effet de l'application de la norme IFRS 16 sur les états financiers consolidés lors de la transition et pour chacun des trimestres de l'exercice terminé le 31 octobre 2019. Nous avons en grande partie conclu sur les méthodes comptables, décrites ci-après, et continuons d'en évaluer l'effet sur les états financiers consolidés, les processus opérationnels et les contrôles internes.

BAUX D'AÉRONEFS

Au 31 octobre 2019, la Société exploite 31 aéronefs loués en vertu de contrats de location simples [27 au 31 octobre 2018] pour lesquels des actifs liés au droit d'utilisation et des obligations locatives seront comptabilisés lors de l'application de l'IFRS 16; ces aéronefs font partie de la flotte permanente. Durant la saison d'hiver, la Société a également des aéronefs loués en vertu de contrats de location simples pour une période d'environ 6 mois; ces aéronefs font partie de la flotte saisonnière. La Société a choisi d'appliquer pour la flotte saisonnière les dispositions de l'IFRS 16 permettant de continuer à comptabiliser les charges associées à ces contrats sous le poste Loyers d'aéronefs selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Pour la flotte permanente, les actifs liés au droit d'utilisation seront décomposés et les travaux d'entretien admissibles seront incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité attendue, si elle est plus courte. De plus, les travaux d'entretien admissibles effectués sur la durée du bail seront incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité attendue, si elle est plus courte. Conséquemment, la charge d'entretien des aéronefs loués diminuera et la charge d'amortissement augmentera à la suite de l'adoption de l'IFRS 16. La Société évalue actuellement l'effet de ce changement sur ses états financiers consolidés.

Tous les contrats de location liés aux aéronefs sont libellés en dollars américains. L'obligation locative en vertu des aéronefs loués et la provision pour conditions de retour sont libellées en dollars américains et doivent être réévaluées au taux de change en vigueur à la date de clôture. Conséquemment, la volatilité du gain (perte) de change comptabilisé aux états consolidés des résultats sera accrue lors de l'application de l'IFRS 16.

BAUX IMMOBILIERS

La Société est partie à des contrats de location liés à l'immobilier, notamment des bureaux, des espaces dans les aéroports et des agences de voyage. Des actifs liés au droit d'utilisation et des obligations locatives seront comptabilisés lors de l'application de l'IFRS 16 en lien avec ces contrats, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats incluant un droit de substitution substantiel.

AUTRES BAUX

La Société est partie à des contrats de location liés à des équipements, notamment des moteurs d'aéronefs et du matériel roulant. Des actifs liés au droit d'utilisation et des obligations locatives seront comptabilisés lors de l'application de l'IFRS 16 en lien avec ces contrats, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location d'éléments de faible valeur.

PROVISION POUR CONDITIONS DE RETOUR

Les contrats de location pour des aéronefs et moteurs incluent des obligations liées aux conditions dans lesquelles les actifs doivent être retournés au bailleur à la fin du bail [les « conditions de retour »]. La Société comptabilisera une provision liée aux conditions de retour des aéronefs et des moteurs loués lors de l'application de l'IFRS 16. La Société comptabilisera l'obligation liée aux conditions de retour des aéronefs et des moteurs loués à partir du début du bail en fonction du degré d'utilisation jusqu'à l'entretien permettant de respecter la condition de retour ou jusqu'à la fin du bail. La provision sera ajustée pour tout changement dans les coûts prévus de l'entretien afférent.

La Société verse des dépôts d'entretien aux bailleurs en fonction de l'utilisation des composantes d'entretien. Les dépôts effectués entre le dernier entretien effectué par la Société et la fin du bail ne seront pas remboursés à la Société lors de l'entretien. Ces dépôts seront inclus dans la provision pour conditions de retour des aéronefs et moteurs loués.

IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui apporte des précisions sur l'application de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des traitements fiscaux incertains. L'IFRIC 23 indique les circonstances pour lesquelles les traitements fiscaux incertains doivent être traités isolément ou collectivement, ainsi que les hypothèses à considérer dans l'évaluation d'un traitement fiscal incertain afin de déterminer s'il est probable que le traitement soit accepté par l'administration fiscale. L'application de l'IFRIC 23 sera en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} novembre 2019. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette nouvelle interprétation de l'IFRIC sur ses états financiers consolidés.

Note 6 Cession d'une entreprise

Jonview Canada Inc.

Le 30 novembre 2017, la Société a conclu la vente de sa filiale à part entière Jonview Canada inc. [« Jonview »], qui exploite des activités de voyageur réceptif au Canada, à la multinationale japonaise H.I.S. Co. Ltd., spécialisée dans la distribution de voyages, suite à l'approbation de la transaction par le Bureau de la concurrence du Canada et au respect d'autres conditions habituelles. Selon les termes de l'entente, le prix de vente totalise 48 896 \$. La filiale cédée avait un actif net de 13 430 \$ au 30 novembre 2017. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, la Société a enregistré un gain sur cession d'entreprise de 31 264 \$. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, la Société a comptabilisé un ajustement à la baisse du gain sur cession d'entreprise de 289 \$, en lien avec un montant réclamé par H.I.S. Co. Ltd. pour des comptes clients non encaissés au 31 mai 2019. Au 31 octobre 2018, un montant de 2 200 \$ était à recevoir sous certaines conditions contractuelles; ce montant a été encaissé durant l'exercice terminé le 31 octobre 2019, net du montant réclamé par H.I.S. Co. Ltd.

Les activités de Jonview ne représentant pas pour la Société une ligne d'activité principale et distincte, les résultats de Jonview sont inclus dans les résultats des activités poursuivies de la Société aux états consolidés des résultats et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018.

Note 7 Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés

Au 31 octobre 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 292 134 \$ [276 038 \$ au 31 octobre 2018] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 60 637 \$, dont 51 224 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [62 881 \$ au 31 octobre 2018, dont 51 184 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit [voir note 24].

Note 8 Clients et autres débiteurs

	2019	2018
		Retraité [note 4]
	\$	\$
Créances-clients	25 669	30 831
Sommes à recevoir de l'État	21 863	22 177
Encaisses bailleurs à recevoir	71 557	67 027
Autres montants à recevoir	18 360	19 944
	137 449	139 979

Note 9 Instruments financiers

Classement des instruments financiers

Le classement des instruments financiers, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur se détaillent comme suit :

	Valeur comptable				
	Juste valeur par le biais du résultat net \$	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global \$	Coût amorti \$	Total \$	Juste valeur \$
Au 31 octobre 2019					
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	564 844	—	—	564 844	564 844
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	352 771	—	—	352 771	352 771
Clients et autres débiteurs	—	—	115 586	115 586	115 586
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	—	—	38 415	38 415	38 415
Instruments financiers dérivés					
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	407	—	—	407	407
- Autres instruments financiers dérivés liés aux devises	1 565	2 898	—	4 463	4 463
	919 587	2 898	154 001	1 076 486	1 076 486
Passifs financiers					
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	238 925	238 925	238 925
Instruments financiers dérivés					
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	6 222	—	—	6 222	6 222
- Autres instruments financiers dérivés liés aux devises	2 621	3 238	—	5 859	5 859
Participation ne donnant pas le contrôle	38 300	—	—	38 300	38 300
	47 143	3 238	238 925	289 306	289 306

	Valeur comptable				
	Juste valeur par le biais du résultat net \$	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global \$	Coût amorti \$	Total \$	Juste valeur \$
Au 31 octobre 2018					
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	593 654	—	—	593 654	593 654
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	338 919	—	—	338 919	338 919
Clients et autres débiteurs	—	—	117 802	117 802	117 802
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	—	—	34 874	34 874	34 874
Instruments financiers dérivés					
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	6 873	—	—	6 873	6 873
- Autres instruments financiers dérivés liés aux devises	—	13 624	—	13 624	13 624
	939 446	13 624	152 676	1 105 746	1 105 746
Passifs financiers					
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	243 718	243 718	243 718
Instruments financiers dérivés					
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	844	—	—	844	844
- Autres instruments financiers dérivés liés aux devises	—	2 601	—	2 601	2 601
Participation ne donnant pas le contrôle	48 700	—	—	48 700	48 700
	49 544	2 601	243 718	295 863	295 863

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les méthodes et hypothèses utilisées afin d'évaluer la juste valeur sont les suivantes :

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, en fiducie ou autrement réservés ou non, des clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créditeurs, se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant ou aux devises est évaluée en utilisant une méthode d'évaluation généralement acceptée, soit celle d'actualiser la différence entre la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux de ce contrat et la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux que l'institution financière utiliserait si elle renégociait en date d'aujourd'hui le même contrat aux mêmes conditions. La Société tient également compte du risque de crédit de l'institution financière lors de la détermination de la valeur des actifs financiers et de son propre risque de crédit lors de la détermination de la valeur des passifs financiers.

La juste valeur des dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués se rapproche de leur valeur comptable compte tenu qu'ils sont assujettis à des conditions similaires à celles que la Société pourrait obtenir pour des instruments ayant des termes similaires.

La juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle, assortie d'une option donnant droit à l'actionnaire qui n'exerce pas le contrôle d'exiger le rachat par la Société des actions qu'il détient, correspond à son prix de rachat. Ce prix de rachat est basé sur une formule qui tient compte d'indicateurs financiers.

Le tableau suivant présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon leur niveau :

	Prix cotés sur des marchés actifs [niveau 1] \$	Autres données observables [niveau 2] \$	Données non observables [niveau 3] \$	Total \$
Au 31 octobre 2019				
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	—	407	—	407
- Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés liés aux devises	—	4 463	—	4 463
	—	4 870	—	4 870
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	—	6 222	—	6 222
- Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés liés aux devises	—	5 859	—	5 859
Participation ne donnant pas le contrôle	—	—	38 300	38 300
	—	12 081	38 300	50 381
Au 31 octobre 2018				
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	—	6 873	—	6 873
- Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés liés aux devises	—	13 624	—	13 624
	—	20 497	—	20 497
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	—	844	—	844
- Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés liés aux devises	—	2 601	—	2 601
Participation ne donnant pas le contrôle	—	—	48 700	48 700
	—	3 445	48 700	52 145

Participation ne donnant pas le contrôle

L'actionnaire minoritaire de la filiale Trafictours Canada Inc. pourrait exiger que la Société achète les actions de Trafictours Canada Inc. qu'il détient à un prix égal à une formule préétablie, pouvant être ajusté selon les circonstances, et payable en espèces. La valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle tient compte de la juste valeur de cette option.

La variation de la participation ne donnant pas le contrôle se présente comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	48 700	49 300
Résultat net	2 647	3 542
Autres éléments du résultat global	1	995
Dividendes	(2 892)	(3 302)
Variation de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle	(10 156)	(1 835)
	38 300	48 700

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée au risque de crédit et de contrepartie, au risque de liquidité, au risque de marché découlant des variations de taux de change de certaines devises, des variations des prix du carburant et des variations des taux d'intérêt. La Société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter les incidences sur ses revenus, ses dépenses et ses flux de trésorerie, découlant de la fluctuation des taux de change, des prix du carburant et des taux d'intérêt, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La direction de la Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques, des engagements ou obligations existants ou prévus qu'elle prévoit effectuer compte tenu de son expérience passée.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit provient principalement d'une éventuelle incapacité des clients, des fournisseurs de services, des bailleurs d'aéronefs et moteurs et des institutions financières, y compris les autres contreparties liées aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers dérivés, à satisfaire leurs obligations.

Les comptes clients compris avec les clients et autres débiteurs à l'état consolidé de la situation financière totalisent 25 669 \$ au 31 octobre 2019 [30 831 \$ au 31 octobre 2018]. Les comptes clients sont composés d'un grand nombre de clients, y compris des agences de voyages. Les comptes clients proviennent de la vente de vacances à forfait à des particuliers par l'entremise d'agences de voyages et de la vente de sièges à des voyageurs géographiquement dispersés. Aucun client ne représente plus de 10 % du solde des débiteurs aux 31 octobre 2019 et 2018. Au 31 octobre 2019, environ 7 % [environ 6 % au 31 octobre 2018] des débiteurs étaient impayés depuis plus de 90 jours après la date exigible, tandis qu'environ 90 % [environ 80 % au 31 octobre 2018] étaient en règle, à moins de 30 jours. Il n'est jamais arrivé que la Société encoure des pertes importantes pour ses comptes clients. À ce titre, la provision pour créances douteuses à la fin de chaque période, de même que la variation pour chacune des périodes, est négligeable.

En vertu de certaines de ses ententes avec des fournisseurs de services, principalement des hôteliers, la Société effectue des dépôts afin de bénéficier d'avantages, entre autres relativement au prix, à l'exclusivité et à l'allotement de chambres. Au 31 octobre 2019, ces dépôts totalisent 20 576 \$ [27 118 \$ au 31 octobre 2018]. Ces dépôts sont compensés par les achats de nuitées dans ces hôtels. Le risque provient du fait que ces hôtels ne seraient pas en mesure d'honorer leurs obligations en fournissant les nuitées entendues. La Société tente de minimiser son risque en limitant les dépôts aux seuls hôteliers qui sont reconnus et réputés dans les marchés visés. Ces dépôts sont répartis sur un grand nombre d'hôtels et il n'est jamais arrivé que la Société doive radier un montant appréciable pour ses dépôts aux fournisseurs.

En vertu de ses baux pour des aéronefs et des moteurs, la Société effectue des dépôts lors de la mise en place de ceux-ci, notamment pour garantir les loyers résiduels. Ces dépôts totalisent 38 414 \$ au 31 octobre 2019 [34 874 \$ au 31 octobre 2018] et seront remboursés à l'échéance des baux. La Société est également tenue de verser des encaisses bailleurs sur la durée des baux afin de garantir le bon état des aéronefs. Ces encaisses bailleurs sont généralement remboursées à la Société sur dépôt de preuves que les entretiens afférents ont été effectués par la Société. Au 31 octobre 2019, les encaisses bailleurs ainsi réclamées totalisent 71 557 \$ [67 027 \$ au 31 octobre 2018] et sont comprises avec les Clients et autres débiteurs. Il ne

s'est jamais produit que la Société doive radier un montant appréciable de dépôts et de réclamations d'encaisses bailleurs auprès des bailleurs d'aéronefs et de moteurs.

Pour les institutions financières, y compris les diverses contreparties, le risque maximum de crédit au 31 octobre 2019 est lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris ceux en fiducie et autrement réservés et aux instruments financiers dérivés comptabilisés à l'actif. Ces actifs sont détenus ou transigés avec un nombre restreint d'institutions financières et autres diverses contreparties. La Société est exposée au risque que ces institutions financières et autres diverses contreparties, avec lesquelles elle détient des titres ou conclut des contrats, ne soient pas en mesure de respecter leurs engagements. La Société minimise son risque en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières et autres diverses contreparties de grande envergure ayant des cotes de crédit appropriées. La Société a pour politique de n'investir que dans des produits bénéficiant d'une cote de crédit minimale de R1-Mid ou mieux [selon Dominion Bond Rating Service [DBRS]], A1 [selon Standard & Poor's] ou P1 [selon Moody's] en plus d'être cotés par un minimum de deux firmes de cotation. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par les différentes politiques de la Société. La Société réexamine ses politiques de façon régulière.

La Société estime ne pas être soumise à une concentration importante du risque de crédit au 31 octobre 2019.

Risque de liquidité

La Société est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société au 31 octobre 2019:

	Échéance de moins d'un an \$	Échéance de un à deux ans \$	Échéance de deux à cinq ans \$	Flux de trésorerie contractuels totaux \$	Valeur comptable totale \$
Créditeurs et charges à payer	238 925	—	—	238 925	238 925
Participation ne donnant pas le contrôle	38 300	—	—	38 300	38 300
Instruments financiers dérivés	10 543	1 650	—	12 193	12 081
Total	287 768	1 650	—	289 418	289 306

Risque de marché

RISQUE DE CHANGE

La Société est exposée au risque de change, principalement en raison de ses nombreuses ententes avec des fournisseurs étrangers, de ses baux d'aéronefs et de moteurs, de ses achats de carburant, de sa dette à long terme et de ses revenus en devises étrangères, et en raison des fluctuations des taux de change en ce qui concerne principalement le dollar américain, l'euro et la livre sterling par rapport au dollar canadien et à l'euro, le cas échéant. Environ 74 % des coûts de la Société sont effectués dans une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui encoure les coûts alors qu'environ 19 % des revenus est réalisé avec une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui effectue la vente. Afin de préserver la valeur des engagements et des transactions anticipées, la Société conclut des contrats de change à terme, et d'autres types d'instruments financiers dérivés, pour l'achat et/ou la vente de devises, en fonction de l'évolution anticipée des taux de change, dont l'échéance est généralement de moins de dix-huit mois, et ce, en conformité avec sa politique de gestion des risques de devises.

Les tableaux suivants résument la position nette, en dollars canadiens, des actifs financiers et passifs financiers de la Société et de ses filiales en devises, autres que leur monnaie de mesure des états financiers, au 31 octobre, en fonction de leur monnaie de mesure des états financiers :

Actif net (passif net)	Dollar américain \$	Euro \$	Livre sterling \$	Dollar canadien \$	Autres devises \$	Total \$
2019						
Monnaie de mesure des états financiers des sociétés du groupe						
Euro	1	—	—	—	—	1
Livre sterling	2	339	—	39 684	—	40 025
Dollar canadien	22 805	(9 763)	58	—	3 972	17 072
Autres devises	(182)	6	—	(6)	(433)	(615)
Total	22 626	(9 418)	58	39 678	3 539	56 483

Actif net (passif net)	Dollar américain \$	Euro \$	Livre sterling \$	Dollar canadien \$	Autres devises \$	Total \$
2018						
Monnaie de mesure des états financiers des sociétés du groupe						
Euro	6	—	—	—	—	6
Livre sterling	(94)	201	—	(1 759)	—	(1 652)
Dollar canadien	43 995	(9 413)	10 222	—	367	45 171
Autres devises	(911)	27	—	13	597	(274)
Total	42 996	(9 185)	10 222	(1 746)	964	43 251

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, si le dollar canadien avait varié de 1 %, à la hausse ou à la baisse, en comparaison avec les autres devises, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été supérieur ou inférieur de 3 993 \$ [854 \$ en 2018] alors que les autres éléments du résultat global auraient été inférieurs ou supérieurs de 4 998 \$ [4 146 \$ en 2018]. Aucune devise prise individuellement aux fins de l'analyse de sensibilité n'aurait un impact important sur les résultats de la Société.

Au 31 octobre 2019, 63 % des besoins estimatifs de l'exercice 2020 étaient couverts par des dérivés de change [58 % des besoins estimatifs de l'exercice 2019 étaient couverts au 31 octobre 2018].

RISQUE DE VARIATION DES PRIX DU CARBURANT

La Société est particulièrement exposée aux fluctuations des prix du carburant. Étant donné les pressions concurrentielles au sein de l'industrie, rien ne garantit que la Société serait en mesure de répercuter toute augmentation des prix du carburant à ses clients en augmentant les tarifs et, le cas échéant, qu'une augmentation de tarifs suffirait à contrebalancer les coûts accrus de carburant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation. Afin de mitiger les fluctuations des prix du carburant, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de carburant qui autorise l'utilisation de contrats à terme, et d'autres types d'instruments financiers dérivés, dont l'échéance est généralement de moins dix-huit mois.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, si les prix du carburant avaient varié de 10 %, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été inférieur ou supérieur de 6 842 \$ [4 283 \$ en 2018].

Au 31 octobre 2019, 41 % des besoins estimatifs de l'exercice 2020 étaient couverts par des instruments financiers dérivés liés au carburant [44 % des besoins estimatifs de l'exercice 2019 étaient couverts au 31 octobre 2018].

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, principalement en raison de sa facilité de crédit à taux variables. La Société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et pourrait, le cas échéant, conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes.

Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, si les taux d'intérêt avaient varié de 25 points de base, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société aurait été supérieur ou inférieur de 2 301 \$ [2 392 \$ en 2018].

GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

Les objectifs de la Société en termes de gestion du capital sont d'abord d'assurer la pérennité de celle-ci afin de pouvoir poursuivre son exploitation, de fournir un rendement à ses actionnaires, de fournir des avantages à ses autres parties prenantes et de maintenir une structure de capital la plus optimale possible afin de réduire le coût en capital.

La Société gère sa structure de capital en fonction de la conjoncture économique. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société peut décider de déclarer des dividendes aux actionnaires, de remettre du capital à ses actionnaires et de racheter de ses actions sur le marché ou émettre de nouvelles actions.

La Société effectue le suivi de sa structure en capital en utilisant le ratio dette/équité ajusté. Ce ratio se calcule en divisant la dette nette par les capitaux propres. La dette nette est égale à la somme de la dette à long terme et des obligations en vertu de contrats de location simple ajusté, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie [non détenus en fiducie ou autrement réservés]. Le montant des contrats de location simple ajustés correspond à la charge annualisée de loyers d'aéronefs multiplié par 5,0, coefficient utilisé dans le secteur. Quoique cette mesure soit couramment utilisée, elle ne reflète pas la juste valeur des contrats de location simple puisqu'elle ne considère pas les paiements contractuels résiduels, les taux d'actualisation implicites des contrats de location ou des taux actuellement en vigueur pour des obligations assorties de conditions et de risques semblables.

La stratégie de la Société est de maintenir un ratio dette/équité ajusté inférieur à 1. Le calcul du ratio dette/équité ajusté se résume comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Dette nette		
Dette à long terme	—	—
Contrats de location simple ajustés	718 920	622 270
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(564 844)	(593 654)
	154 076	28 616
Capitaux propres	534 783	571 639
Ratio dette / équité ajusté	28,8%	5,0%

Les facilités de crédit de la Société sont assorties de certaines clauses restrictives incluant entre autres un ratio d'endettement et un ratio de couverture des frais fixes. Ces ratios sont suivis par la direction et ensuite soumis trimestriellement au conseil d'administration de la Société. Au 31 octobre 2019, la Société respecte ces ratios. À l'exception des clauses restrictives liées aux facilités de crédit, la Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée par des tiers.

Note 10 Dépôts

	2019	2018
	\$	\$
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	38 415	34 874
Dépôts auprès de fournisseurs	20 576	27 118
	58 991	61 992
Moins tranche récupérable à moins d'un an	17 765	20 250
	41 226	41 742

Note 11 Immobilisations corporelles

	Flotte	Équipement d'aéronefs	Équipement et mobiliers de bureau	Terrain, édifice et améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 31 octobre 2018	339 093	118 679	53 102	96 123	606 997
Ajouts	24 807	27 730	10 634	19 926	83 097
Radiations	(35 163)	(21 307)	(3 601)	(352)	(60 423)
Écart de change	—	—	(98)	(139)	(237)
Solde au 31 octobre 2019	328 737	125 102	60 037	115 558	629 434
Amortissement cumulé					
Solde au 31 octobre 2018	251 348	88 238	38 335	27 598	405 519
Amortissement	33 816	7 786	5 711	1 930	49 243
Radiations	(35 163)	(21 307)	(3 601)	(352)	(60 423)
Écart de change	—	—	(57)	(9)	(66)
Solde au 31 octobre 2019	250 001	74 717	40 388	29 167	394 273
Valeur comptable nette au 31 octobre 2019	78 736	50 385	19 649	86 391	235 161
Coût					
Solde au 31 octobre 2017	343 567	106 800	57 799	33 222	541 388
Ajouts	29 954	11 879	6 941	62 563	111 337
Radiations	(34 428)	—	(11 529)	(72)	(46 029)
Écart de change	—	—	(109)	410	301
Solde au 31 octobre 2018	339 093	118 679	53 102	96 123	606 997
Amortissement cumulé					
Solde au 31 octobre 2017	253 297	83 106	44 523	25 790	406 716
Amortissement	32 479	5 132	5 265	1 883	44 759
Radiations	(34 428)	—	(11 529)	(72)	(46 029)
Écart de change	—	—	76	(3)	73
Solde au 31 octobre 2018	251 348	88 238	38 335	27 598	405 519
Valeur comptable nette au 31 octobre 2018	87 745	30 441	14 767	68 525	201 478

Note 12 Immobilisations incorporelles

	Logiciels \$	Marques de commerce \$	Listes de clients \$	Total \$
Coût				
Solde au 31 octobre 2018	153 709	20 334	12 574	186 617
Ajouts	9 088	—	92	9 180
Écart de change	3	47	123	173
Solde au 31 octobre 2019	162 800	20 381	12 789	195 970
Amortissement cumulé et dépréciation cumulée				
Solde au 31 octobre 2018	115 695	15 809	12 424	143 928
Amortissement	15 010	—	52	15 062
Écart de change	5	—	123	128
Solde au 31 octobre 2019	130 710	15 809	12 599	159 118
Valeur comptable nette au 31 octobre 2019	32 090	4 572	190	36 852
Coût				
Solde au 31 octobre 2017	148 028	20 406	12 219	180 653
Ajouts	7 587	—	129	7 716
Radiations et dépréciation	(1 781)	—	—	(1 781)
Écart de change	(125)	(72)	226	29
Solde au 31 octobre 2018	153 709	20 334	12 574	186 617
Amortissement cumulé et dépréciation cumulée				
Solde au 31 octobre 2017	103 021	15 809	12 219	131 049
Amortissement	14 445	—	44	14 489
Radiations et dépréciation	(1 781)	—	—	(1 781)
Écart de change	10	—	161	171
Solde au 31 octobre 2018	115 695	15 809	12 424	143 928
Valeur comptable nette au 31 octobre 2018	38 014	4 525	150	42 689

Test de dépréciation 2019

La Société a effectué son test de dépréciation annuel au 30 avril 2019 afin de déterminer si la valeur comptable des marques de commerce était supérieure à leur valeur recouvrable. À la suite de ce test, la Société n'a relevé aucune dépréciation de ses marques de commerce, qui totalisent 4 572 \$ au 31 octobre 2019.

La valeur recouvrable des marques de commerce est déterminée en fonction de la valeur d'utilité au moyen de la méthode de la capitalisation des redevances. La Société établit des prévisions de flux de trésorerie d'après des taux de redevances préétablis, qui représentent ce qu'un tiers débourserait afin d'exploiter la marque de commerce. Les prévisions de flux de trésorerie, qui correspondent aux redevances après impôts, sont ensuite actualisées.

Au 30 avril 2019, les taux d'actualisation après impôts utilisés pour les tests de dépréciation des marques de commerce se situent entre 10,0 % et 18,0 % [entre 10,0 % et 18,0 % au 30 avril 2018].

Le 30 avril 2019, si le taux d'actualisation après impôts utilisé pour les tests de dépréciation avait été supérieur de 1 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, aucune charge de dépréciation n'aurait été requise.

Le 30 avril 2019, si les flux de trésorerie utilisés pour les tests de dépréciation avaient été inférieurs de 10 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, aucune charge de dépréciation n'aurait été requise.

Au 31 octobre 2019, aucun indicateur ne porte à croire que les conclusions du test pourraient être modifiées depuis le 30 avril 2019.

Note 13 Placement

La Société détient une participation de 50% dans Desarrollo Transimar, une société mexicaine exploitant un hôtel, le Marival Armony. Cette participation dans une coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

La variation du placement dans Desarrollo Transimar se présente comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	16 084	15 888
Apport en capital	1 690	—
Quote-part du résultat net	(1 250)	(105)
Écart de conversion	9	301
	16 533	16 084

Le placement a été converti au taux USD/CAD de 1,3142 au 31 octobre 2019 [1,3130 au 31 octobre 2018].

Le tableau suivant présente les informations financières résumées de Desarrollo Transimar aux 31 octobre 2019 et 2018:

	2019	2018
	\$	\$
État de la situation financière :		
Actif courant	8 863	13 341
Actif non courant	93 287	52 761
Passif courant	7 214	1 272
Passif non courant	62 063	32 662
Actif net	32 873	32 168
Valeur comptable du placement	16 437	16 084
État du résultat global :		
Revenus	6 370	4 558
Résultat net et résultat global	(2 500)	(210)
Quote-part du résultat net	(1 250)	(105)

Note 14 Autres actifs

	2019	2018
	\$	\$
Loyers reportés	33 733	26 499
Divers	322	186
	34 055	26 685

Note 15 Fournisseurs et autres créditeurs

	2019	2018
	\$	Retraité [note 4] \$
Fournisseurs	128 522	146 393
Frais courus	21 939	33 824
Salaires et avantages du personnel à payer	88 464	63 501
Sommes à remettre à l'État	38 170	28 314
Participation ne donnant pas le contrôle [note 9]	38 300	48 700
	315 395	320 732

Note 16 Provision pour remise en état des aéronefs loués

La provision pour remise en état des aéronefs loués est liée à l'obligation d'entretien des aéronefs loués et aux pièces de rechange utilisées par le transporteur aérien de la Société en vertu des contrats de location simple. La variation de la provision pour remise en état des aéronefs loués pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 se détaille comme suit :

	\$
Solde au 31 octobre 2018	57 228
Provisions supplémentaires	31 530
Montants imputés à la provision	(30 510)
Solde au 31 octobre 2019	58 248
Provisions courantes	27 151
Provisions non courantes	31 097
Solde au 31 octobre 2019	58 248

Note 17 Dette à long terme

La Société dispose d'une entente de crédit à terme rotatif de 50 000 \$ aux fins de ses opérations. Selon l'entente, qui vient à échéance en 2022, la Société peut augmenter le montant du crédit jusqu'à 100 000 \$, avec l'approbation des prêteurs. L'entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens, en dollars américains, en euros ou en livres sterling. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions, et est aussi garantie par le nantissement de certaines valeurs mobilières des principales filiales européennes. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, au taux préférentiel de l'institution financière, ou au TIOL (taux interbancaire offert à Londres), majoré d'une prime. Selon les termes des ententes, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Aux 31 octobre 2019 et 2018, tous les ratios et conditions financières étaient respectés et la facilité de crédit n'était pas utilisée.

La Société dispose également, aux fins d'émission de lettres de crédit, d'un crédit rotatif au montant de 75 000 \$ renouvelable annuellement, pour lequel la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 octobre 2019, un montant de 55 848 \$ était utilisé [56 151 \$ au 31 octobre 2018] dont 51 224 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera levée.

Note 18 Autres passifs

	2019	2018
	\$	\$
Avantages du personnel [note 24]	46 986	40 388
Avantages incitatifs reportés	50 512	51 637
	97 498	92 025

Note 19 Capitaux propres

Capital-actions autorisé

ACTIONS À DROIT DE VOTE VARIABLE DE CATÉGORIE A

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [« actions de catégorie A »], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [« LTC »].

Suite à l'entrée en vigueur, le 8 mai 2019 dernier, du plan d'arrangement approuvé par les actionnaires de la Société et par la Cour supérieure du Québec, les actions de catégorie A détiennent une voix par action à toute assemblée des actionnaires sujet à une réduction automatique des droits de vote qui y sont rattachés dans l'éventualité où i) tout non-Canadien, individuellement ou avec des personnes du même groupe détient plus de 25 % des voix exprimées, ii) tout non-Canadien autorisé à fournir un service aérien dans tout territoire (au total) détient plus de 25 % des voix exprimées, ou iii) les voix qui seraient exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A seraient de plus de 49 %. Si une des limitations applicables susmentionnées est dépassée, les votes qui devraient être attribués aux porteurs d'actions de catégorie A seront attribués comme suit :

- d'abord, le cas échéant, il y aura une réduction des droits de vote de tout non-Canadien individuel (y compris un non-Canadien autorisé à fournir un service aérien) dont les votes totalisent plus de 25 % des votes, et ce, de manière à ce que ledit porteur non-Canadien ne puisse jamais être porteur de plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées à une assemblée;
- ensuite, le cas échéant, et une fois que la répartition au prorata telle que décrite ci-haut est effectuée, une réduction proportionnelle supplémentaire sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A non-Canadiens autorisés à fournir un service aérien, et ce, de manière à ce que lesdits porteurs non-Canadiens ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée;
- enfin, le cas échéant, et une fois que les deux répartitions au prorata décrites ci-haut ont été effectuées, une réduction proportionnelle sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A, et ce, de manière à ce que tous les porteurs non-Canadiens d'actions de catégorie A ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 49 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

ACTIONS À DROIT DE VOTE DE CATÉGORIE B

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [« actions de catégorie B »], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Capital-actions émis et en circulation

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	\$
Solde au 31 octobre 2017	37 063 626	215 444
Émission de la trésorerie	188 785	1 555
Exercice d'options	292 924	2 685
Solde au 31 octobre 2018	37 545 335	219 684
Émission de la trésorerie	169 862	940
Exercice d'options	31 893	388
Solde au 31 octobre 2019	37 747 090	221 012

Au 31 octobre 2019, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 4 243 821 et à 33 503 269 [2 931 020 et à 34 614 315 au 31 octobre 2018].

Régime de droits de souscription

Le régime de droits de souscription à l'intention des actionnaires [le « régime de droits »] donne aux porteurs d'actions de catégorie A et à ceux d'actions de catégorie B le droit d'acquérir, dans certaines circonstances, des actions additionnelles à un prix équivalant à 50 % de la valeur au marché au moment de l'exercice desdits droits. Le régime de droits est conçu de manière à donner au conseil d'administration le temps d'examiner des solutions de rechange, permettant ainsi aux actionnaires de recevoir la juste valeur intégrale pour leurs actions. Le délai d'une offre permise selon le régime de droit est de 105 jours. Le régime de droits prendra fin le lendemain de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020, à moins qu'il soit résilié avant ladite assemblée.

Régime d'options d'achat d'actions

En vertu du régime d'options d'achat d'actions, la Société peut accorder aux personnes admissibles jusqu'à un maximum de 829 196 actions de catégorie A ou actions de catégorie B additionnelles à un prix par action correspondant au cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'octroi des options. La période d'exercice des options ainsi que les critères de performance sont déterminés lors de chaque octroi. Les options octroyées entre le 14 janvier 2009 et le 31 octobre 2015 peuvent être exercées à raison de trois tranches de 33,33 % à compter de la mi-décembre de chaque année suivant l'octroi, sous réserve de l'atteinte des critères de performance établis lors de l'octroi. Pour les options octroyées à partir du 1^{er} novembre 2015, l'acquisition des droits ne dépend plus de l'atteinte de critères de performance. Les options octroyées avant le 31 octobre 2013 peuvent être exercées au cours de périodes de dix ans, tandis que celles octroyées après le 31 octobre 2013 peuvent être exercées au cours d'une période de sept ans. Dans la mesure où les critères de performance établis lors de l'octroi auront été atteints, l'exercice de toute tranche d'options non acquise au cours de l'une des trois premières années suivant la date d'octroi en raison du fait que les critères de performance établis n'ont pas été atteints peut être reporté de trois ans. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les options d'achat d'actions en circulation deviennent acquises.

Les tableaux suivants résument l'information sur les options en circulation :

	2019		2018	
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix moyen pondéré \$
Au début de l'exercice	1 786 588	10,13	2 246 032	10,57
Attribuées	–	–	157 735	10,94
Exercées	(31 893)	8,41	(292 924)	6,40
Annulées	(4 125)	15,76	(160 801)	13,43
Expirées	(2 000)	10,52	(163 454)	20,46
À la fin de l'exercice	1 748 570	10,15	1 786 588	10,13
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	1 471 592	10,05	1 412 111	10,03

Fourchette des prix d'exercice \$	Options en circulation			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options en circulation au 31 octobre 2019	Durée de vie moyenne pondérée	Prix moyen pondéré \$	Nombre d'options pouvant être exercées au 31 octobre 2019	Prix moyen pondéré \$
6,01 à 7,48	572 758	2,6	6,87	572 758	6,87
8,73 à 11,22	620 269	2,8	10,07	419 810	10,13
12,25 à 12,49	455 493	0,9	12,37	378 974	12,35
19,24	100 050	1,2	19,24	100 050	19,24
	1 748 570	2,1	10,15	1 471 592	10,05

CHARGE DE RÉMUNÉRATION LIÉE AU RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Société n'a attribué aucune [157 735 en 2018] options d'achat d'actions à ses dirigeants et employés clés. Le modèle d'évaluation Black-Scholes est utilisé pour estimer la juste valeur moyenne des options à la date de leur attribution. Les hypothèses utilisées et la juste valeur moyenne pondérée des options à la date d'attribution se présentent comme suit :

	2019	2018
Taux d'intérêt sans risque	–	1,80%
Durée de vie prévue	–	4 ans
Volatilité prévue	–	39,0%
Rendement de l'action	–	0,0%
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	–	3,59 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 427 \$ [496 \$ en 2018] relativement à son régime d'options d'achat d'actions.

Régime d'unités d'actions liées à la performance

Des unités d'actions liées à la performance [« UAP »] sont attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions liées à la performance à l'intention des hauts dirigeants. En vertu de ce régime, chaque haut dirigeant admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAP. Les UAP consistent en l'octroi d'un nombre d'unités qui correspond à un pourcentage du salaire de base du participant, divisé par la juste valeur marchande des actions de catégorie B à la date d'octroi. Une fois acquises, les UAP donnent au participant le droit de recevoir un nombre d'actions équivalent ou un paiement en espèces, au gré de la Société. Pour les UAP octroyées à partir de 2017, 100% de celles-ci deviennent acquises à la mi-janvier trois ans suivant leur octroi, sous réserve de l'atteinte des critères de performance établis lors de l'octroi. Les UAP octroyées avant 2017 deviennent acquises à raison de trois tranches de 16,67 % à la mi-janvier de chacune des trois années suivant l'octroi, sous réserve de l'atteinte des critères de performance établis lors de l'octroi. Les 50% restantes des UAP octroyées deviennent acquises à la mi-janvier trois ans suivant leur octroi, pourvu que le participant soit toujours employé par la Société. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les UAP attribuées deviennent acquises.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Société n'a attribué aucune [236 492 en 2018] UAP à ses dirigeants et employés clés. Au 31 octobre 2019, le nombre d'UAP attribué s'élevait à 451 755. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 2 945 \$ [1 714 \$ en 2018] relativement à son régime d'unités d'actions liées à la performance, dont 1 185 \$ a été comptabilisé comme transaction réglée en instruments de capitaux propres et 1 760 \$ a été comptabilisé comme transaction réglée en trésorerie.

Régime d'achat d'actions

Un régime d'achat d'actions est offert aux employés admissibles de la Société et de ses filiales. En vertu du régime, au 31 octobre 2019, la Société était autorisée à émettre un maximum de 355 790 actions. Le régime permet à chaque employé admissible de souscrire un nombre d'actions dont la souscription globale n'excède pas 10 % de son salaire annuel en vigueur à la date d'adhésion. Le prix d'achat des actions dans le cadre du régime correspond au cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'émission des actions moins une décote de 10 %.

Au cours de l'exercice, la Société a émis 169 862 actions [188 785 actions de catégorie B en 2018] pour un montant de 940 \$ [1 555 \$ en 2018] en vertu du régime d'achat d'actions.

Régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque employé admissible un nombre d'actions dont le prix de souscription global correspond à un montant de 30 % ou 60 % du pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 5 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues à l'employé admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant les six premiers mois de la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société.

Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par l'employé en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 84 \$ [188 \$ en 2018] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital.

Régime d'incitation à l'actionnariat permanent

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque haut dirigeant admissible un nombre d'actions dont le prix de souscription global est égal au pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 10 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues graduellement au haut dirigeant admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société. Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par le participant en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 243 \$ [238 \$ en 2018] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat permanent.

Régime d'unités d'actions différées

Des unités d'actions différées (« UAD ») sont attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs indépendants. En vertu de ce régime, chaque administrateur indépendant reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAD. La valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédents l'attribution des UAD. Les UAD sont rachetées par la Société lorsqu'un administrateur cesse d'être un participant du régime. Aux fins du rachat d'UAD, la valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant le rachat d'UAD.

Au 31 octobre 2019, le nombre d'UAD attribué s'élevait à 306 775 [274 345 au 31 octobre 2018]. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 2 946 \$ [un renversement de la charge de rémunération de 496 \$ en 2018] relativement à son régime d'unités d'actions différées.

Régime d'unités d'actions avec restrictions

Des unités d'actions avec restrictions [« UAR »] sont attribuées annuellement dans le cadre du régime d'unités d'actions avec restrictions aux employés admissibles. En vertu de ce régime, chaque employé admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAR. La valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'attribution des UAR. Les droits rattachés aux UAR sont acquis sur une période de trois ans. Lorsqu'acquises, les UAR sont immédiatement rachetées par la Société, sous réserve de certaines conditions et certaines clauses de performances financières de la Société. Aux fins du rachat d'UAR, la valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant le rachat d'UAR. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les UAR attribuées deviennent acquises.

Au 31 octobre 2019, le nombre d'UAR attribué s'élevait à 393 601 [925 929 au 31 octobre 2018]. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 5 615 \$ [aucune charge de rémunération en 2018] relativement à son régime d'unités d'actions avec restrictions.

Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

	2019	2018
		Retraité [note 4]
[en milliers, sauf les montants par action]	\$	\$
NUMÉRATEUR		
Résultat net attribuable aux actionnaires	(33 191)	6 451
DÉNOMINATEUR		
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	37 673	37 394
Effet des titres dilutifs		
Options d'achat d'actions	—	168
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	37 673	37 562
Résultat par action		
De base	(0,88)	0,17
Dilué	(0,88)	0,17

Étant donnée la perte nette enregistrée au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, les 1 748 570 options d'achat d'actions en circulation ont été exclues du calcul en raison de leur effet antidilutif. Aux fins du calcul du résultat par action dilué pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, 911 734 options d'achat d'actions en circulation ont été exclues du calcul puisque le prix d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions de la Société.

Note 20 Informations supplémentaires sur les revenus et les charges

Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par marché des revenus des contrats avec des clients :

	2019	2018
	\$	Retraité [note 4] \$
Clients		
Transatlantique	1 173 884	1 112 818
Amérique	1 705 753	1 679 514
Autres	57 493	56 623
Total des revenus	2 937 130	2 848 955

Soldes des contrats

Le tableau ci-dessous présente les soldes des contrats avec des clients :

	2019	2018
	\$	\$
Comptes clients [note 8]	25 669	30 831
Coûts des contrats, inclus dans les Charges payées d'avance	52 761	38 414
Dépôts de clients et revenus différés	561 404	517 352

Salaires et avantages du personnel

	2019	2018
	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel	407 836	381 889
Avantages à long terme du personnel [note 24]	2 927	2 799
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	1 612	2 210
	412 375	386 898

Amortissements

	2019	2018
	\$	\$
Immobilisations corporelles	49 243	44 759
Immobilisations incorporelles amortissables	15 062	14 489
Autres actifs	12	118
Avantages incitatifs reportés	(239)	(241)
	64 078	59 125

Note 21 Éléments spéciaux

Les éléments spéciaux incluent généralement les charges de restructuration et d'autres éléments inhabituels importants. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, des honoraires professionnels de 10 302 \$ ainsi que des charges de rémunération de 13 573 \$ ont été comptabilisés en lien avec la transaction avec Air Canada. Les charges de rémunération sont principalement liées aux régimes de rémunération à base d'actions qui incluent une clause de changement de contrôle ainsi qu'aux ajustements comptabilisés aux provisions liées aux plans de rémunération fondés sur des actions à la suite de la hausse importante du cours de l'action. La comptabilisation des charges de rémunération à titre d'éléments spéciaux découle de l'offre d'Air Canada, qui rend probable l'atteinte du critère de changement de contrôle inclus dans certains régimes de rémunération à base d'actions de la Société et qui, également, réduit la période d'acquisition des droits.

Durant l'exercice terminé le 31 octobre 2018, la Société a comptabilisé une charge de restructuration de 2 262 \$, principalement composée de prestations de cessation d'emploi. Le 5 juin 2019, la Société a réglé, sans admission de responsabilité, pour un montant de 5 000 \$ US [6 700 \$] un litige par lequel les demandeurs alléguaient l'appropriation illicite de renseignements confidentiels et la sollicitation d'employés; ce montant a été comptabilisé sous Éléments spéciaux aux états consolidés des résultats au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018.

Note 22 Impôts sur le résultat

Les principales composantes de la charge d'impôt pour les exercices clos les 31 octobre sont les suivantes :

États des résultats consolidés	2019	2018
	\$	Retraité [note 4] \$
Exigibles		
Impôts sur le résultat exigibles	1 243	(7 505)
Ajustement des impôts à payer pour les exercices antérieurs	(215)	1 011
	1 028	(6 494)
Différés		
Liés aux différences temporelles	(9 136)	2 077
Ajustement des impôts différés pour les exercices antérieurs	(114)	(532)
	(9 250)	1 545
Récupération d'impôt sur le résultat	(8 222)	(4 949)

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés selon les taux d'impôt prévus par la loi au Canada, et de la charge d'impôt se présentait comme suit pour les exercices clos les 31 octobre :

	2019		2018	
	%	\$	Retraité [note 4] %	\$
Impôts sur le résultat au taux prévu par la loi	26,6	(10 312)	26,7	1 346
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :				
Effet des écarts de taux d'imposition nationaux et étrangers	7,0	(2 718)	(63,9)	(3 220)
Éléments non déductibles (non imposables)	(7,9)	3 051	(90,5)	(4 563)
Constatation d'économies fiscales non comptabilisées antérieurement	1,1	(421)	(3,1)	(156)
Décomptabilisation d'un actif d'impôt futur	(6,1)	2 353	17,3	874
Ajustements d'exercices antérieurs	0,8	(328)	9,5	479
Incidence découlant de changements de taux	(0,2)	84	(0,2)	(12)
Autres	(0,1)	69	6,0	303
	21,2	(8 222)	(98,2)	(4 949)

Le taux d'imposition prévu par la loi applicable a été de 26,6 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 [26,7 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2018]. La réduction de taux de 0,1 % est due à la réduction du taux d'imposition applicable du Québec qui est passé de 11,7 % à 11,6 %. Le taux d'imposition applicable de la Société correspond au taux combiné canadien (fédéral et Québec) applicable.

L'impôt différé tient compte de l'incidence fiscale nette des différences temporelles entre la valeur des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Les principales composantes ainsi que les variations des différences temporelles des actifs et des passifs d'impôt différé pour les exercices 2019 et 2018 s'établissent comme suit :

	2019					Solde à la clôture de l'exercice
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Comptabilisé aux résultats	Comptabilisé au résultat global	Comptabilisé au surplus d'apport	Différences de conversion	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes d'impôt différé	243	2 828	—	—	—	3 071
Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des:						
Immobilisations corporelles et logiciels	(12 103)	(717)	—	(612)	(10)	(13 442)
Immobilisations incorporelles, moins les logiciels	855	(129)	—	—	(21)	705
Instruments financiers dérivés	(4 353)	2 226	4 019	—	—	1 892
Autres actifs financiers et autres actifs	1 141	142	—	—	—	1 283
Provisions	17 936	2 192	—	382	—	20 510
Avantages du personnel	10 703	523	1 225	—	—	12 451
Autres passifs financiers et autres passifs	(2 720)	2 185	—	—	—	(535)
Impôt différé	11 702	9 250	5 244	(230)	(31)	25 935

	2018					Solde à la clôture de l'exercice
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Comptabilisé aux résultats	Comptabilisé au résultat global	Différences de conversion	Solde à la clôture de l'exercice	
	Retraité [note 4]	Retraité [note 4]	Retraité [note 4]		Retraité [note 4]	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes d'impôt différé	1 467	(1 224)	—	—	—	243
Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des:						
Immobilisations corporelles et logiciels	(12 646)	525	—	18	—	(12 103)
Immobilisations incorporelles, moins les logiciels	837	9	—	9	—	855
Instruments financiers dérivés	(2 750)	(2 295)	692	—	—	(4 353)
Autres actifs financiers et autres actifs	1 289	(148)	—	—	—	1 141
Provisions	13 151	4 785	—	—	—	17 936
Avantages du personnel	10 802	496	(595)	—	—	10 703
Autres passifs financiers et autres passifs	973	(3 693)	—	—	—	(2 720)
Impôt différé	13 123	(1 545)	97	27	—	11 702

Les actifs nets d'impôt différé se détaillent comme suit :

	2019	2018
		Retraité [note 4]
	\$	\$
Actifs d'impôt différé	27 209	14 954
Passifs d'impôt différé	(1 274)	(3 252)
Actifs nets d'impôt différé	25 935	11 702

Les pertes autres qu'en capital enregistrées dans diverses juridictions expirent comme suit :

	Non Constatées	Constatées
	\$	\$
Année d'expiration		
2020 - 2024	5 757	—
2025 - 2029	6 789	—
2030 - 2034	49	—
2035 - 2040	1 871	8 722
Sans expiration	708	—
	15 174	8 722

Au 31 octobre 2019, les pertes reportées prospectivement, autres qu'en capital, et les autres déductions fiscales non reconnues qui serviront à réduire les résultats imposables futurs de certaines filiales au Mexique totalisent 180 449 MXP (12 366 \$) [91 014 MXP (5 895 \$) au 31 octobre 2018]. Ces pertes et déductions viennent à échéance au cours des années 2020 et subséquentes. Les pertes en capital non reconnues au 31 octobre 2019 totalisent 4 574 \$ (4 317 \$ au 31 octobre 2018).

La Société n'a constaté aucun passif d'impôt différé sur les résultats non distribués de ses filiales étrangères et de sa coentreprise puisqu'ils sont considérés être réinvestis indéfiniment. Cependant, si ces résultats étaient distribués sous forme de dividende ou autrement, la Société pourrait être assujettie à des impôts des sociétés et/ou à des retenues d'impôt à la source au Canada et/ou à l'étranger. Au 31 octobre 2019, il n'y a aucune différence temporelle imposable pour laquelle un passif d'impôt différé a été comptabilisé.

Note 23 Opérations et soldes entre apparentés

Les états financiers consolidés incluent ceux de la Société ainsi que ceux de ses filiales. Les principales filiales et coentreprise de la Société se détaillent comme suit :

	Pays d'incorporation	% détenu	
		2019	2018
Air Transat A.T. inc.	Canada	100,0	100,0
Transat Tours Canada inc.	Canada	100,0	100,0
Transat Distribution Canada inc.	Canada	100,0	100,0
11061987 Florida Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Transat Holidays USA Inc.	États-Unis	100,0	100,0
The Airline Seat Company Ltd.	Royaume Uni	100,0	100,0
Air Consultants France S.A.S.	France	100,0	100,0
Caribbean Transportation Inc.	Barbade	70,0	70,0
CTI Logistics Inc.	Barbade	70,0	70,0
Sun Excursions Caribbean Inc.	Barbade	70,0	70,0
Propiedades Profesionales Dominicanas Carhel S.R.L.	République dominicaine	70,0	70,0
Servicios y Transportes Punta Cana S.R.L.	République dominicaine	70,0	70,0
TTDR Travel Company S.A.S.	République dominicaine	70,0	70,0
Turissimo Carribe Excusiones Dominican Republic C por A	République dominicaine	70,0	70,0
Turissimo Jamaica Ltd.	Jamaïque	70,0	70,0
Laminama S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Promociones Residencial Morelos S.A. de C.V.	Mexique	100,0	—
Promotora Turística Regional S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Trafectours de Mexico S.A. de C.V.	Mexique	70,0	70,0
Desarrollo Transimar S.A. de C.V.	Mexique	50,0	50,0

Rémunération des membres clés de la direction

La rémunération annuelle et la charge de rémunération connexe des administrateurs et des membres clés de la haute direction, soit le président et chef de la direction de la Société et les principaux vice-présidents de la Société se détaillent comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel	6 958	5 566
Avantages à long terme du personnel	1 280	1 331
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	2 412	1 753

Note 24 Avantages sociaux futurs

La Société offre des ententes de retraite de type à prestations définies à l'intention de certains membres de la haute direction et des régimes de retraite à cotisations définies à certains employés.

Ententes à prestations définies et avantages postérieurs à l'emploi

Les ententes de retraite de type à prestations déterminées à l'intention de certains membres de la haute direction prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service admissibles et la moyenne des gains admissibles des cinq années pour lesquelles les gains admissibles du participant étaient les plus élevés. Ces ententes de retraite ne sont pas capitalisées, cependant, afin de garantir ses obligations relatives aux ententes de retraite de type à prestations définies, la Société a émis une lettre de crédit au fiduciaire au montant de 51 224 \$ [voir note 7]. La Société mesure ses obligations au 31 octobre de chaque exercice à l'aide d'une estimation actuarielle.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations de l'obligation au titre des prestations définies aux 31 octobre 2019 et 2018 :

	2019	2018
	\$	\$
Valeur actuelle des obligations au début de l'exercice	40 388	40 764
Coût des services rendus	1 280	1 342
Coûts financiers	1 647	1 457
Prestations versées	(960)	(956)
Pertes (gains) d'expérience	(648)	238
Perte (gain) actuarielle sur l'obligation	5 279	(2 457)
Valeur actuelle des obligations à la fin de l'exercice	46 986	40 388

Le tableau suivant présente les composantes du coût des avantages de retraite pour les exercices clos les 31 octobre :

	2019	2018
	\$	\$
Coût des services rendus	1 280	1 342
Intérêts débiteurs	1 647	1 457
Total des coûts au titre des avantages de retraite	2 927	2 799

Le tableau suivant indique les paiements prévus être effectués en vertu des ententes de retraite de type à prestations déterminées au 31 octobre 2019:

	\$
Un an et moins	959
Entre un an et cinq ans	11 175
Entre cinq et 10 ans	14 970
Entre 10 et 15 ans	13 257
Entre 15 et 20 ans	11 126
	51 487

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies se rapportant aux ententes de retraite est de 12,6 ans au 31 octobre 2019.

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer l'obligation de la Société au titre des avantages de retraite et le coût des avantages de retraite de la Société étaient comme suit :

	2019	2018
	%	%
Obligation au titre des avantages de retraite		
Taux d'actualisation	3,00	4,00
Taux de croissance des gains admissibles	2,75	2,75
Coût des avantages de retraite		
Taux d'actualisation	4,00	3,50
Taux de croissance des gains admissibles	2,75	2,75

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles qui suivent aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

	Coûts des avantages de retraite pour l'exercice clos le 31 octobre 2019	Obligations liées aux avantages de retraite au 31 octobre 2019
	\$	\$
Augmentation (diminution)		
Taux d'actualisation	(1)	(1 406)
Taux de croissance des gains admissibles	13	80

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation des avantages et des montants inscrits à l'état de la situation financière sous le poste Autres passifs :

	2019	2018
	\$	\$
Actifs du régime à la juste valeur	—	—
Obligation au titre des prestations constituées	46 986	40 388
Déficit des avantages de retraite	46 986	40 388

Les variations du montant cumulatif des pertes actuarielles nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées comme un élément distinct des résultats non distribués, se détaillent comme suit :

	\$
Gains (pertes)	
31 octobre 2017	(8 808)
Gains actuariels	2 219
Impôts sur le résultat	(595)
31 octobre 2018	(7 184)
Pertes actuarielles	(4 631)
Impôts sur le résultat	1 225
31 octobre 2019	(10 590)

Régimes de retraites à cotisations définies

La Société offre à certains employés des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations à ces régimes sont fondées sur un pourcentage des salaires.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies, qui correspondent au coût comptabilisé, se sont établies à 14 310 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 [13 559 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018].

Note 25 Engagements et éventualités

Contrats de location simple

La Société loue des aéronefs, des immeubles, du matériel roulant, des systèmes de communication et des locaux relativement à la vente de voyages. Les paiements de loyers minimums futurs en vertu de contrats de location simple non résiliables sont comme suit :

	2019 \$
Un an et moins	217 210
Plus d'un an à cinq ans	860 377
Plus de cinq ans	1 106 884
	2 184 471

La charge de loyer s'est établie à 163 865 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 [143 805 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018].

Autres engagements

La Société a aussi des obligations d'achat, en vertu de divers contrats, effectuées dans le cours normal des affaires. Les obligations d'achat sont comme suit :

	2019 \$
Un an et moins	41 862
Plus d'un an à cinq ans	10 218
Plus de cinq ans	4 750
	56 830

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Autres

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisées par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte. Par ailleurs, la déductibilité fiscale des pertes que la Société a déclarées au cours des exercices passés avec les placements dans des PCAA a été remise en question par les autorités fiscales. Cette situation, qui pourrait entraîner une charge d'environ 16 200 \$, n'est pas provisionnée puisque la Société a l'intention de se défendre vigoureusement et croit fermement posséder suffisamment de faits et d'arguments pour conclure que la décision finale lui sera probablement favorable. Cependant, la Société a déjà versé un montant de 15 100 \$ aux autorités fiscales relativement à cette situation au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015 et s'est objectée aux avis de cotisation reçus. Ce montant est comptabilisé comme impôt sur le résultat à recevoir aux 31 octobre 2019 et 2018.

Note 26 Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location simple, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 7, 9, 17, 24 et 25 des états financiers consolidés fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

Contrats de location simple

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. Ces baux viennent à échéance à diverses dates jusqu'en 2034. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

Contrats de cautionnement

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 31 octobre 2019, le montant total de ces garanties non gagées par des dépôts s'élevait à 472 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 31 octobre 2019, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

Facilité de crédit irrévocable non gagée par des dépôts

La Société dispose d'une facilité de cautionnement qui est renouvelable en 2020. En vertu de cette entente, la Société peut faire émettre des contrats de cautionnement d'une durée maximale de trois ans et pour un montant total de 50 000 \$. Au 31 octobre 2019, un montant de 24 350 \$ était utilisé en vertu de cette facilité [31 221 \$ en 2018].

Note 27 Informations sectorielles

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique. Le produit des activités ordinaires ainsi que les actifs non courant hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.